

Principaux sigles et abréviations utilisés dans le document

AFD	Agence Française de Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
DZNE	Direction de la Zone Nord-Est
FPRCI	Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire
GEF	Global Environmental Facility
GEPRE-NAF	Gestion Participative des Ressources Naturelles et de la Faune
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) Gmb
OIPR	Office Ivoirien des Parcs et Réserves
PAG	Plan d'aménagement et de gestion
PNC	Parc national de la Comoé
PROFIAB	Programme de Développement économique des espaces naturels Taï et Comoé République Fédérale d'Allemagne
RFA	
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour la Science, l'Éducation et la Culture

Pour obtenir plus d'informations sur ce plan d'affaires ou sur le Parc, veuillez contacter :

Le Directeur Général de l'OIPR
TONDOSSAMA Adama
Email: adama.tondossama@oipr.ci
Tel: +225 22 41 40 59
06 BP 426 ABIDJAN 06
www.oipr.ci

Le Directeur de Zone Nord-Est de l'OIPR
KOUADIO Yao Roger
Email: roger.kouadio@oipr.ci
contact.comoe@oipr.ci
Tel: +225 35 91 72 14

Le Parc national de la Comoé reçoit l'assistance de la Coopération Financière Allemande (KFW) et de la Coopération Technique allemande/Programme de Développement des Espaces Economiques et Naturels Taï et Comoé (GIZ/PROFIAB).

Ce plan a été élaboré par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves avec l'appui de la GIZ/PROFIAB.

INTRODUCTION

Le présent plan d'affaires a pour vocation de permettre à toute personne physique ou morale désireuse d'apporter un concours financier pour la conservation du Parc national de la Comoé (PNC) de pouvoir apprécier le bien-fondé et le sérieux des choix de gestion retenus pour celle-ci. Pour les raisons développées dans le texte, un groupe-cible privilégié sera cependant celui des acteurs publics. Le document est également destiné à servir de référence pour le suivi financier, aussi bien pour celui devant être réalisé par l'Administration du PNC et de sa structure de tutelle que pour celui pouvant être effectué par des partenaires. Il comporte les données financières prévisionnelles auxquelles pourront être comparées les données réelles.

Le plan d'affaires s'appuie sur la planification technique telle qu'elle se présente notamment dans le Plan d'Aménagement et de Gestion du parc et dans les documents de planification opérationnelle ayant trait à la période considérée. En ce sens, il correspond à une traduction

financière de choix techniques déjà opérés. C'est la raison pour laquelle la plupart du temps, les considérations techniques qui sous-tendent les activités envisagées, et qui conditionnent les coûts, n'y sont présentées que sous une forme synthétique, mais qui a été jugée suffisante pour pouvoir se prononcer sur la pertinence des projections financières. Dans certains cas, il est cependant apparu que les discussions sur les approches et orientations à adopter étaient encore en cours ou méritaient d'être poursuivies. De telles situations ont donné lieu à un signalement particulier. Cela concerne notamment la mise en valeur touristique, la planification des travaux d'infrastructures et l'organisation des entretiens des infrastructures et des équipements.

La mise au point de ce Plan s'est effectuée lors d'une mission de courte durée prise en charge par le programme « Programme de Promotion des Filières Agricoles et de la Biodiversité (PROFIAB) » de la GIZ. Outre l'exploitation de

la documentation et des discussions avec des représentants des principales parties prenantes, le Plan d'Affaires repose sur une série de séances de travail communes des responsables du Gestionnaire du PNC et du consultant de la mission susmentionnée.

Le document donne d'abord un aperçu du PNC et développe ensuite la stratégie financière qui résulte à la fois des caractéristiques du parc, de son contexte et des choix d'aménagement et de gestion opérés à son égard. Après cela, il expose les orientations, les principales activités et les dispositifs organisationnels retenus pour les différents programmes d'intervention, en mettant l'accent sur les moyens à mettre en œuvre. Il enchaîne avec la présentation des résultats de la planification financière. Celle-ci est suivie d'une proposition pour l'équilibre des besoins et ressources de financement.

Table de Matières

INTRODUCTION	3
Mot du Directeur Général de l'OIPR	5
Avant-propos du Chef de site	6
Résumé	7
1 Intérêt écologique du Parc national de la Comoé et situation de protection	13
1.1 Les caractéristiques du Parc	13
1.2 Le milieu humain	14
1.3 La gestion du PNC	15
2 Stratégie financière pour l'aménagement et la gestion du PNC	17
2.1 Les défis à relever et ampleur des besoins financiers	17
2.2 Endiguement des besoins financiers	17
2.3 Les perspectives des ressources propres	18
2.4 La dépendance des fonds publics et sa légitimité	19
2.5 Les « gages » de la DZNE	20
2.6 Les démarches vis-à-vis des acteurs publics	20
3 Organisation par rapport aux domaines d'intervention	22
3.1 Protection et gestion des ressources naturelles	22
3.2 Appui aux populations et autres acteurs locaux en périphérie du PNC	23
3.3 Suivi écologique et recherche scientifique	25
3.4 Financement durable	26
3.5 Aménagements	26
3.6 Gestion et intégration régionale	27
4 Le plan financier	29
4.1 Méthodologie et hypothèses d'élaboration du plan financier	29
4.2 Résultats des projections	31
4.3 Ressources financières acquises	36
4.4 Gap de financement et possibilités pour le combler	37
5 Suppositions et risques	39
ANNEXES	
Annexe 1 Planification financière (tableaux détaillés)	

Mot du Directeur Général de l'OIPR



La conservation et la préservation de la biodiversité a toujours constitué une priorité dans les politiques de développement de la Côte d'Ivoire. Cela répond à l'impérieuse nécessité d'intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales et d'inverser la tendance actuelle de dégradation des ressources naturelles.

La mise en place d'un réseau d'aires protégées constitué de huit (8) parcs nationaux et six (6) réserves naturelles avec une superficie totale d'environ 2.100.000 ha, soit 6,5% du territoire national a permis de préserver un échantillon représentatif de la diversité biologique nationale.

Ces aires protégées, constituent aujourd'hui, les plus importants réservoirs d'espèces rares ou en voie de disparition dans notre pays, qu'il convient de protéger contre les pressions multiples et multi-formes caractérisées par le braconnage, l'orpillage clandestin et les défrichements illégaux.

Depuis sa création en 2002, les efforts déployés par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) ont concouru à renforcer et à consolider le système de protection et de valorisation des parcs nationaux et réserves naturelles.

Aujourd'hui, la relance de l'économie du pays vers l'émergence en 2020, ne peut occulter la préservation des parcs nationaux et réserves naturelles.

Au regard de leur rôle prépondérant dans la réalisation des objectifs du développement durable et dans la promotion d'une économie verte, il convient de développer des arguments solides pour convaincre les décideurs politiques et les partenaires au développement, à l'effet d'augmenter leur contribution pour la conservation de ces massifs naturels.

En effet, il convient de relever les difficultés d'accès aux financements pour la mise en œuvre des activités de gestion et de conservation de ces espaces protégés.

Dans le cas particulier du Parc national de la Comoé (PNC), en dépit des difficultés des années 2000, ce patrimoine a bénéficié d'une mobilisation remarquable des acteurs locaux, des partenaires techniques et financiers en vue d'en assurer une gestion efficiente. A cette fin, un plan d'aménagement et de gestion (PAG 2015-2024) est mis en œuvre. Sur la base de cet outil stratégique, un plan d'affaires couvrant la période 2016-2020 a été élaboré avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

Cet autre outil stratégique se veut un instrument de pilotage rigoureux et prospectif. Le plan d'affaires du PNC renseigne de manière lisible sur les ressources financières disponibles mais aussi, sur les besoins financiers ainsi que les stratégies d'une gestion efficace et durable.

Les apports des partenaires viendront renforcer les efforts de l'OIPR qui, par l'ampleur des tâches à

exécuter pour atteindre les objectifs fixés, devront s'intensifier davantage.

C'est l'occasion pour moi, de remercier la Coopération Allemande, qui n'a ménagé aucun effort pour nous accompagner dans l'élaboration de ces outils de gestion.

Je félicite également et encourage tous mes collaborateurs pour leur investissement acharné dans l'élaboration de ces documents stratégiques.

J'engage vivement l'ensemble des partenaires privés, publics, nationaux et internationaux à soutenir ce plan d'affaires et à investir dans la conservation de ce Patrimoine mondial, également Réserve de biosphère.

Colonel TONDOSSAMA Adama,
Directeur Général de l'OIPR

Avant-propos du Directeur de Site



La crise socio-politique que la Côte d'Ivoire a connue dans les années 2000 a perturbé le fonctionnement de l'écosystème du plus grand parc de Côte d'Ivoire, site du Patrimoine mondial et d'une Réserve de biosphère.

Vaste lieu de découvertes scientifiques, richesse de valeurs naturelles, le Parc national de la Comoé (PNC), avec son million d'hectares attire inexorablement des **acteurs passionnés** qui feront de lui un **modèle** de gestion intégré au développement harmonieux du Nord-Est de la Côte d'Ivoire et une référence internationale pour la conservation d'une biodiversité exceptionnelle des zones de savane.

Vision

Le Parc national de la Comoé, un modèle de gestion intégré au développement harmonieux du Nord-Est de la Côte d'Ivoire et une référence internationale pour la conservation d'une biodiversité exceptionnelle des zones de savane.

Les **services éco systémiques** rendus à l'**humanité** à l'échelle locale, régionale et internationale méritent, de fait, d'être perpétués.

Cette **vision** partagée est traduite dans son Plan d'Aménagement et de Gestion 2015-2024 à travers des objectifs opérationnels axés autour de la gestion rationnelle des ressources, la synergie des actions de développement durable, la science au service des gestionnaires, les aménagements adéquats, un tourisme responsable et équitable, l'intégration régionale, chacun étant assorti d'une stratégie spécifique d'intervention.

L'environnement humain en pleine mutation, la **variabilité climatique** grandissante, les impérieux besoins de développement économique et de **bien-être**, l'incontournable défi de la **conservation de la nature** sont quelques problématiques de l'heure que les gestionnaires du PNC doivent scruter.

Dans ce contexte, les importants besoins financiers de gestion sont à la mesure de cette aire protégée en renaissance. La mobilisation des **ressources fi-**

nancières et leur **gestion efficiente** sont inévitables pour travailler avec l'ensemble des parties prenantes, renforcer les capacités de gestion et assurer la **gestion durable** de ce massif.

Le présent **plan d'affaires** 2016-2020 en a la pleine vocation. De l'analyse des budgets des différentes charges de gestion antérieure, les principaux investissements et charges de fonctionnement optimum sont déterminés. Les sources de financement actuelles et potentielles y sont précisées.

Tant va l'eau à la cruche, l'écoulement continu du fleuve Comoé, au-delà des frontières, atteindra les grands lieux où sont implantés les grands arbres nicheurs d'oiseaux qui annoncent une nouvelle ère.

KOUADIO Yao Roger

Office Ivoirien des Parcs et Réserves
Directeur de Zone Nord-Est
Parc national de la Comoé

Objectifs

- Protéger l'intégrité physique du Parc national de la Comoé ;
- Contribuer à une meilleure connaissance et compréhension des écosystèmes du Parc national de la Comoé ;
- Etablir des relations de bon voisinage avec la population locale, lui permettre de participer à la gestion du PNC et contribuer à l'amélioration des conditions de vie de ces populations ;
- Faire la promotion du PNC, par rapport à des objectifs touristiques, mais surtout pour la mobilisation de soutien divers et notamment financiers.

Résumé

Informations clés sur le Parc national de la Comoé

Le Parc national de la Comoé (PNC) qui s'étend sur 1.149.150 ha au Nord-Est de la Côte d'Ivoire est la troisième plus grande aire protégée d'Afrique de l'Ouest, après la Réserve de l'Air-Ténééré au Niger et le Parc national du Banc d'Arguin en Mauritanie. En raison de sa situation géographique en zone de transition entre le domaine soudanien et sub-soudanien, et grâce aux cours d'eau qui le traversent, dont en particulier la Comoé qui lui a donné son nom, ainsi qu'aux conditions pédologiques qui y prévalent, il renferme une remarquable diversité en formations végétales, comprenant plusieurs types de savanes (arborées, arbustives, herbeuses) ainsi que des forêts claires et denses se présentant sous forme d'îlots forestiers et de forêts galeries. Cette variété de milieux naturels est à l'origine d'une variété d'habitats qui permettent la présence d'un grand nombre d'espèces animales. Ainsi 135 espèces de mammifères ont été répertoriées au PNC, 71 espèces de reptiles et 497 espèces d'oiseaux. On y trouve en particulier une population de Chimpanzés (*Pan troglodytes*). Parmi les reptiles, figurent trois espèces inscrites sur la liste rouge de l'UICN, dont le crocodile nain *Osteolaermus tetraspis*. Le buffle, le bongo et l'éléphant sont également présents. Concernant l'éléphant, il convient de noter que la population a très fortement diminué en relation avec la période d'instabilité et de conflits armés qu'a connue la Côte d'Ivoire durant la première décennie de ce millénaire. La preuve que l'espèce est toujours présente au PNC n'a pour l'instant pu être apportée qu'à travers les traces aperçues et les images prise par des caméras pièges. Durant la période en question, l'éléphant a partagé ce sort,

à des degrés différents, avec une série d'autres espèces. Si le parc a beaucoup souffert des événements de ces années-là, il semble, d'après ce que l'on peut observer, que d'une manière générale, il s'en remet plutôt bien.

Concernant les intérêts que représente le PNC, les aspects suivants méritent encore d'être relevés :

- ▶ la grande richesse floristique (jusqu'à présent 1.162 espèces végétales identifiées) ;
- ▶ l'appartenance à des complexes écologiques plus vastes, se prolongeant au Burkina Faso et au Ghana ;
- ▶ les effets positifs que le parc exerce en matière environnementale, économique et scientifique (contribution à la lutte contre le changement climatique, régulation des ressources en eau dépendant des cours d'eau qui les traversent, pollinisation des plantations d'anacardes en périphérie par les colonies d'abeilles sauvages, terrain de recherche) ;
- ▶ le passé touristique lié à la relative facilité de vision des animaux et aux bonnes conditions d'accès, avec une fréquentation notoire jusque dans les années 90 du siècle dernier.

Le territoire du parc a été reconnu très tôt comme un site naturel d'exception, demandant à être protégé. Le premier classement est intervenu en 1926 avec la création du « Parc refuge de la région Nord ». Le Parc national de la Comoé est né en 1968 et ses limites sont inchangées depuis 1977. Il bénéficie d'une reconnaissance internationale qui s'est traduite par son classement comme Réserve de biosphère en 1982 et comme site du Patrimoine mondial en 1983.

Comme la plupart des aires protégées, et en dehors de l'épisode particulièrement critique déjà évoqué,

le PNC est exposé à plusieurs formes de pression humaines. Actuellement les phénomènes les plus préoccupants sont l'orpaillage qui s'est développé les dernières années, et le braconnage. La persistance des incursions de troupeaux de bétails pose également problème. Parmi les causes des pressions, on évoque aussi les systèmes agricoles extensifs répandus dans la région. A ce propos, il convient toutefois, de relever comme élément positif pour le PNC le fait que la zone figure parmi celles qui ont les plus faibles densités de population en Côte d'Ivoire. Toutes les causes ne sont pas situées localement, le parc exerçant un pouvoir d'attraction sur une aire géographique beaucoup plus étendue. Dans la stratégie de gestion retenue pour le parc, la population locale est considérée en premier lieu comme un acteur à associer aux efforts de conservation et non comme un obstacle à celle-ci.

La responsabilité pour l'aménagement et la gestion du PNC relève de l'OIPR (Office Ivoirien des Parcs et Réserves) qui est un établissement public bénéficiant d'une autonomie de gestion administrative et financière. L'OIPR dispose d'une Direction Générale à Abidjan et de cinq Directions de Zone qui sont en charges, sur le plan opérationnel, de la gestion d'une ou de plusieurs aires protégées. La Direction de Zone Nord Est (DZNE), dont le siège se trouve à Bouna, est responsable de la gestion du PNC. La DZNE comprend des services techniques, administratifs et financiers, localisés au siège. Une présence permanente proche du terrain est assurée par des unités appelées « sec-teurs » qui s'occupent de la gestion au quotidien des portions du parc et sa périphérie qui leur sont affectées. Au cœur du dispositif de surveillance se trouve une unité appelée « Brigade mobile » qui

est rattachée au siège de la DZNE et qui est composée de personnes ayant suivi une formation en lutte anti-braconnage

Sur le plan national, les deux principales sources de financement du PNC sont l'Etat de Côte d'Ivoire, qui prend notamment en charge les coûts du personnel de la DZNE, et la Fondation pour les Parc et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI) qui couvre, à partir d'appuis financiers, une partie non-négligeable des coûts de fonctionnement. Au niveau international, le PNC a déjà bénéficié de l'appui de différents bailleurs et coopérations. Actuellement, il est surtout soutenu par la coopération allemande, et ce à travers la GIZ dans le cadre du Programme PROFIBAB. Un appui financier de la KfW doit se mettre en place prochainement, celle-ci deviendra alors le plus grand contributeur.

Stratégie financière

La stratégie financière est adossée aux orientations d'intervention données par le Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) du PNC. Celui-ci prévoit pour les prochaines années des mesures qui correspondent à une « reprise en main » de la gestion du PNC et qui nécessitent d'importants moyens pour doter le parc d'infrastructures nécessaires, renouveler et compléter les équipements de la DZNE, renforcer les capacités du personnel et pour en augmenter les effectifs et assurer les autres besoins de fonctionnement. Même après cette reprise en main, il faut s'attendre à ce que le niveau des moyens à consacrer à la gestion du PNC reste élevé, et ce en raison des entretiens des infrastructures et des équipements, de leur renouvellement et du renforcement des effectifs du personnel dont le nombre devra être par la suite maintenu, etc.

A travers plusieurs dispositions, la DZNE fera en sorte que les besoins financiers restent dans des

proportions acceptables : suivi rapproché des dépenses; efficacité et efficience des mesures, recherche de solutions à moindres coûts; application de règles de gestion financière rigoureuses.

Malgré l'adoption d'une telle attitude, les besoins financiers demeureront élevés, alors que les possibilités de mise en valeur du PNC sont faibles :

- ▶ Le développement du tourisme n'est pas envisageable dans l'immédiat, étant donné qu'il faut d'abord (re)créer quelques conditions préalables, tels que des structures d'accueil hôtelières, un accès à la zone, une bonne circulation à l'intérieur du parc et, une meilleure visibilité des animaux. Même lorsque cela sera réalisé, on ne pourra très vraisemblablement pas s'attendre à un tourisme générant de très grandes retombées financières. Il est fort probable que le tourisme gardera surtout un caractère national et régional, avec ce que cela implique comme limitations en termes de fréquentation et de tarification.
- ▶ Les autres ressources propres qui existent actuellement résultent de transactions et d'amendes à titre de sanctions d'activités prohibées. Les montants ainsi récoltés sont d'un niveau insignifiant par rapport aux besoins financiers à couvrir.
- ▶ Les services écosystémiques fournis par le PNC pourraient théoriquement constituer une nouvelle source de revenus pour celui-ci. En l'état actuel des connaissances sur le sujet, un paiement de ces services semble cependant difficile à mettre en place dans les conditions données, une des raisons étant l'insuffisante capacité de paiement de quelques principales catégories de bénéficiaires.

Dans ces circonstances, les financements devront être essentiellement d'origine externe et constitués

majoritairement d'argent public. Ce recours au financement public trouve sa justification dans l'intérêt que représente le PNC pour la collectivité, aussi bien nationale qu'internationale.

La recherche de fonds qu'opèrera l'OIPR ne portera qu'en partie sur la période couverte par le présent plan d'affaires, pour laquelle une proportion élevée des financements nécessaires est déjà acquise mais concernera plus particulièrement les années qui suivront, où la situation financière demeure encore relativement incertaine.

Les démarches entreprises varieront selon les acteurs auxquelles elles s'adressent :

- ▶ Par rapport à l'Etat de Côte d'Ivoire et la FPRCI, l'objectif sera l'augmentation, sur la durée, du concours financier qu'ils apportent.
- ▶ Avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) qui soutiennent actuellement le PNC, il s'agit d'examiner les possibilités relatives à (i) l'accroissement des appuis dans le cadre des projets en cours, à (ii) l'extension de la durée de ceux-ci et au (iii) montage de nouveaux projets.
- ▶ Concernant les autres PTF, il y aura lieu d'explorer l'existence d'opportunités d'appuis. Pour les concrétiser, il sera généralement nécessaire que les initiatives de la DZNE soient relayées par les institutions de tutelles, vu que les décisions se prennent la plupart du temps à des niveaux supérieurs.

La DZNE emploiera différents moyens pour attirer l'attention des PTF sur le PNC, comme par exemple l'invitation de représentants de PTF à des manifestations permettant de se faire une idée sur la gestion du parc et de ses résultats ou la mise à leur disposition de publications contenant des informations sur le PNC pouvant présenter un intérêt pour eux.

Programmes d'intervention et liens avec la stratégie de financement

Le programme de « protection et gestion des ressources du PNC » porte en dehors de la surveillance, sur des mesures en périphérie pour freiner les intrusions de troupeaux de bétail dans l'aire protégée, et sur la gestion des feux. Il occupe une place centrale dans les efforts pour reprendre pleinement le contrôle sur le parc et se voit affecter à ce titre une partie importante des moyens de la DZNE, ses effectifs et ses équipements devant encore être renforcés au cours de la période.

Le dispositif de surveillance est articulé autour d'une structure appelée brigade mobile qui est constituée d'une trentaine d'hommes formés à la lutte anti-braconnage, dont les effectifs doivent être augmentés durant la période couverte par le Plan d'Affaires. Elle est basée au siège de la DZNE et intervient sur toute l'étendue du territoire du parc, pour traquer les auteurs d'activités illégales, mais aussi pour effectuer des patrouilles de routine. Elle agit de concert avec les secteurs qui mènent leurs propres activités de surveillance. Ce mode d'organisation et de fonctionnement présente l'avantage de pouvoir assurer une présence sur un territoire d'une grande superficie avec relativement peu de personnes et de matériel.

Il est prévu de compléter le dispositif de surveillance durant la période du présent Plan d'Affaires par la mise en place d'une surveillance aérienne à l'aide d'un avion et d'un drone. L'investissement de départ assez élevé se justifie par la possibilité que ce système offre de repérer rapidement des anomalies et de faire intervenir le personnel de surveillance de manière plus ciblée.

L'action en périphérie inscrite au programme « Protection et gestion des ressources du PNC » prend en compte des interventions plus larges de

la DZNE dans le programme « appui aux populations et autres acteurs locaux de la périphérie ». Elle propose une somme d'investissements qui devraient déboucher entre autres sur des aménagements pastoraux, agropastoraux ou à usage des ménages, préférentiellement dans la gestion des ressources en eau et contribuer à terme à réduire les coûts de la surveillance.

La gestion des feux, dans le cas du PNC a notamment comme fonction de préserver des écosystèmes particuliers tels que les formations de savane qui, lorsqu'elles se ferment, favorisent la diminution des populations d'herbivores, et de protéger les formations de forêt (ilots de forêts et galeries forestières). Les opérations seront également réalisées aux abords des villages pour éviter la propagation des feux non contrôlés de part et d'autre des limites du PNC. Toutes ses actions seront réalisées à travers des contrats de gestion des terroirs avec les communautés.

Le programme « appui aux populations et autres acteurs locaux de la périphérie du PNC », qui a la double vocation d'agir sur les causes des pressions et de concourir au développement de la périphérie, remplit également une fonction essentielle pour la préservation du parc. En raison des activités qui ont été jugées nécessaires, ce programme bénéficiera, lui aussi, de moyens très conséquents. Une proportion importante de ceux-ci sera consacrée à l'appui aux projets communautaires, présentant un lien avec la conservation. C'est dans ce cadre que devraient être réalisés des retenues d'eau et des forages, et ce au titre des aménagements pastoraux et autres évoqués ci-dessus.

Les deux autres principaux axes d'action de ce programme sont la sensibilisation pour la protection de la nature et la concertation avec les autres

acteurs présents en périphérie. Pour la sensibilisation, une attention particulière sera portée à la jeunesse, en tant que catégorie de la population ayant à priori un esprit encore plus ouvert et représentant l'avenir. A cet effet une série d'activités est prévue au niveau scolaire. L'importance attachée à la concertation est en relation avec le fait que la DZNE a un pouvoir limité en périphérie et que les orientations de développement de ces zones prises unilatéralement pourraient avoir des incidences négatives sur le parc.

Le programme « suivi écologique et recherche scientifique » est conçu pour fournir les informations sur l'évolution des conditions naturelles du PNC, qui sont nécessaires à sa gestion, et pour renseigner les PTF sur les mêmes aspects, afin qu'ils aient des éléments d'appréciation sur l'efficacité des mesures entreprises.

Le suivi du couvert végétal s'effectuera notamment par le biais de l'exploitation d'images satellitaires. Le suivi de la faune comportera des inventaires généraux et des suivis ciblés d'espèces. Ces derniers porteront en particulier sur les éléphants, en raison de la forte diminution de leur population. Les deux types d'activités feront appel à de la main d'œuvre villageoise et apporteront à celles-ci quelques revenus. Pour les grands mammifères, il est en plus prévu d'effectuer des inventaires aériens qui permettent d'obtenir des résultats d'une bonne fiabilité à coût avantageux.

Le programme porte également sur une coopération avec les institutions de recherche, dans le but que celles-ci intègrent davantage dans leur programmation des thèmes de recherche appliqués qui répondent aux préoccupations des gestionnaires du PNC.

Le **programme « financement durable »** concerne la recherche et la sécurisation des ressources financières pour le PNC. Il réunit les activités liées à sa mise en valeur et celles ayant trait à la mobilisation de ressources externes. Etant donné que le deuxième ensemble d'activités fait partie des tâches générales de la DZNE, les coûts renseignés au niveau de ce programme résultent pour l'essentiel d'activités de développement touristiques. Celles-ci portent sur la mise au point d'une stratégie pour ce domaine, sur quelques formations par rapport aux dispositions à prendre et aux prestations à fournir localement, ainsi que sur un nombre réduit d'investissements en infrastructures, ces opérations pouvant être considérées comme ayant un caractère de test.

Le **programme « aménagements »** désigne l'ensemble des travaux de construction relatives à la gestion du PNC. Ceux-ci comportent la remise en état et l'entretien du réseau de pistes du PNC, la réhabilitation et la reconstruction des bâtiments administratifs de la DNZE, ainsi que la construction du siège de la DZNE et des logements pour le personnel.

Ce programme joue également un rôle essentiel pour la reprise en main de la gestion du PNC puisqu'il crée des conditions favorables à l'exécution des fonctions de gestion de cette aire protégée. La mise en œuvre des travaux devrait se faire dans le cadre du projet d'appui sous financement KfW. La programmation actuelle de ces travaux repose sur une étude d'état des lieux d'ingénierie civile et de travaux publics de 2009. Il sera de ce fait nécessaire de procéder d'abord à une planification d'ensemble en fonction des besoins actuels qui existent à cet égard, avant d'engager la planification plus détaillée des différents chantiers.

Le programme **« gestion et intégration régionale »** correspond à des fonctions centrales et

transversales à assurer par la DZNE et localisées majoritairement au niveau de son siège : direction, gestion administrative et financière, communication, tâches prospectives.

Même si la DZNE s'est déjà bien préparée à l'augmentation sensible du volume des activités opérationnelles à laquelle elle devra faire face, différentes mesures de renforcement des capacités au niveau des ressources humaines et des dispositifs de gestion administrative et financière sont encore prévues.

Les tâches prospectives dont il est question ici portent sur l'insertion du PNC dans des complexes écologiques plus vastes. Cela concerne notamment les zones attenantes des sites de Warigué et des Monts Tingui ainsi que la constitution de réseaux avec des aires protégées au Burkina Faso et au Ghana.

Plan financier

L'estimation des besoins financiers a été réalisée en grande partie à partir des activités d'aménagement et de gestion définies dans le PAG. Pour chacune d'elles il y a eu d'abord une quantification physique des intrants requis pour sa mise en œuvre, avant que ceux-ci ne soient monétarisés. Le but était d'obtenir autant que possible des coûts-objectifs. Il a d'autre part été vérifié que les intrants retenus correspondaient bien à des coûts par nature, afin d'obtenir des découpages cohérents selon les systématiques de la comptabilité générale et analytique, et de pouvoir plus facilement comparer les prévisions aux chiffres de la comptabilité, dans le cadre du suivi financier.

Les besoins financiers totaux pour la période de cinq ans considérée (2016 à 2020) s'élèvent à 13,8 Mrd FCFA (21 Mio €), les montants annuels variant entre 2,5 et 3,0 Mrd FCFA (3,8 et 4,6 Mio €). Dans la répartition par nature de coûts, les charges de

personnel et les investissements en infrastructures du PNC (pistes et bâtiments) occupent des places prépondérantes, représentant tous deux plus de 50% des besoins. En troisième position arrivent différents appuis financiers destinés aux projets des communautés en périphérie. L'ampleur des charges de personnel reflète le volume de ressources humaines exigé par la taille du parc. L'importance des investissements en infrastructures est en rapport avec l'état de dégradation de celles qui existent. Les appuis financiers pour les projets des communautés de la périphérie portent pour 60% des sommes qui y sont consacrées sur la réhabilitation ou la construction de retenues d'eau destinées à l'abreuvement du bétail pour éviter l'intrusion des troupeaux dans le Parc.

La « Protection et la gestion rationnelle des ressources » arrive nettement en tête de la ventilation des besoins financiers par programme avec 34% du total, il est suivi par les trois programmes « Appui aux populations et autres acteurs locaux », « Aménagements » et « Gestion et intégration régionale » qui se talonnent avec respectivement 21%, 20% et 19%. La première place de la « Protection et la gestion rationnelle des ressources » est due au fait que ce programme détient des parts importantes dans plusieurs catégories de coûts qui correspondent elles-mêmes à des grands besoins financiers, comme par exemple les charges de personnel. Le volume pris par les besoins financiers du programme « Appui aux populations et autres acteurs locaux » est lié aux montants qui ont été prévus pour les appuis financiers aux projets en périphérie mentionnés ci-dessus. Les coûts du programme « Aménagements » correspondent pratiquement à ceux des investissements en infrastructure. Le programme « Gestion et intégration régionale » doit sa place à la part importante des charges de personnel qui lui a été rattachée, à l'affectation, à son niveau, de l'équipement qui

n'est pas utilisé exclusivement par un autre programme, et à des coûts correspondant à ses fonctions de représentation et de suivi.

Les coûts récurrents qui ont été déduits de l'estimation des besoins financiers pour la période 2016 à 2020 et qui correspondent à tous les coûts ayant un caractère continu ou survenant régulièrement à l'intérieur d'horizons de planification habituels s'élèvent à 2.130 Mio FCFA par an (3,2 Mio €) contre 2.757 Mio FCFA (4,2 Mio €) pour la moyenne annuelle de la période de planification. Ramené à la superficie du PNC, les coûts récurrents représentent une valeur de 283 € au km², ce qui correspond à un niveau assez élevé qui se justifie cependant par les caractéristiques et les enjeux du PNC.

Les ressources financières dont la disponibilité pour la période considérée peut être considérée comme acquise sont les suivantes :

- ▶ 3.125 Mio FCFA mis à disposition par l'Etat de Côte d'Ivoire pour les charges de personnel et des contributions aux investissements et des coûts de fonctionnement ;
- ▶ 1.500 Mio FCFA octroyés par la FPRCI pour les coûts de fonctionnement du PNC ;
- ▶ 1.500 Mio FCFA provenant de la GIZ dans le cadre du PROFIAB, notamment sous forme de prise en charge de formations et d'ateliers ;
- ▶ 5.080 Mio FCFA alloués par la KfW au projet d'appui au PNC qui est en cours de mise en place ;
- ▶ 90 Mio FCFA de ressources propres issues de la gestion du PNC.

Le total de ces différentes ressources s'élève à 11.295 Mio FCFA. Cela correspond à un gap de financement de 2.498 Mio FCFA (3,8 Mio €) sur l'ensemble de la période. Si on prend en compte la

préaffectation de certaines ressources à des catégories de coûts ou des programmes, les déficits se situent au niveau des investissements en infrastructures et équipements et des charges du personnel, alors que pour les coûts de fonctionnement, hors personnel, on observe un excédent, liés au fait que les fonds de la FPRCI sont prévus à la couverture de coûts récurrents. L'élimination de ces écarts ne devraient pas s'avérer trop problématique: l'Etat de Côte d'Ivoire s'est pratiquement déjà engagé à supporter aussi les charges de personnel correspondant aux augmentations d'effectifs ; il devrait être possible de s'entendre avec la FPRCI sur une définition de coûts récurrents qui inclue aussi des renouvellement d'équipements ou des travaux d'entretien ; la KfW est éventuellement en mesure d'accroître son appui financier au PNC jusqu'à un montant de 3,3 Mrd FCFA (5 Mio €), la somme supplémentaire serait également destinée en priorité à des investissements.

Au-delà de la période couverte par le Plan d'Affaires, l'équilibre financier ne peut pas encore être considéré comme assuré. Vu que les appuis de la coopération allemande seront normalement arrivés à échéance et s'il n'y a pas, d'ici là, d'autres ressources pour s'y substituer, le gap par rapport aux coûts récurrents serait de près de 620 Mio FCFA (0,9 Mio €) par an. Pour éviter une telle situation, l'OIPR compte entreprendre des démarches dans trois directions : examiner avec la FPRCI les possibilités d'une augmentation de son concours, discuter avec la coopération allemande les perspectives d'une prolongation des appuis en cours ou le montage de nouveaux projets, se mettre en contact avec d'autres PTF pour d'éventuels soutiens au PNC.

La faisabilité du Plan d'Affaires est subordonnée à plusieurs suppositions et risques. Les hypothèses faites à ce propos sont les suivantes :

- ▶ les apports financiers de l'Etat de Côte d'Ivoire et de la FPRCI interviendront comme prévus ;
- ▶ Les gaps qui existent encore pour les charges du personnel et pour les investissements en infrastructures et équipements pourront être comblés de la manière indiquée ci-dessus ;
- ▶ La DNZE saura faire face à l'accroissement considérable des activités et des moyens pour les accomplir ;
- ▶ Les pressions que subit le PNC ne connaîtront pas d'amplifications notables.



Figure.1. Un troupeau des bubales (*Alcelaphus buselaphus*) au Parc national de la Comoé.

1 1 Intérêt écologique du Parc national de la Comoé et état de conservation

1.1 Les caractéristiques du parc

Le Parc national de la Comoé qui est situé au Nord-Est de la Côte d'Ivoire constitue à différents égards une aire protégée d'un intérêt particulier :

- ▶ Avec 1.149.150 ha de superficie, le Parc national de la Comoé est la plus grande aire protégée de Côte d'Ivoire et arrive en troisième position, en termes de taille, en Afrique de l'Ouest, après la Réserve de l'Aïr-Ténéré du Niger (7 736 000 ha) et le Parc national du Banc d'Arguin en Mauritanie (1 200 000 ha).
- ▶ Géographiquement, il se trouve à cheval sur les domaines soudanien et sub-soudanien. Cette situation, combinée aux effets du réseau hydrographique et des conditions pédo-logiques, se traduit par une remarquable diversité de formations végétales. Ainsi à côté des différents types de savanes, l'aire protégée est constituée de forêts claires et denses se présentant sous forme d'îlots forestiers et de forêts galeries. A propos du réseau hydrographique, il est intéressant de noter que celui-ci est régi par le fleuve Comoé qui a donné son nom au parc et qui le traverse sur 230 km. Son régime est permanent, même s'il comporte une période prolongée de basses eaux. S'ajoutent à la Comoé notamment les rivières Iringou et Kongo. Il en résulte une assez grande disponibilité en eau qui se manifeste aussi sous forme de nombreuses mares. Cette situation est synonyme de bonnes conditions d'abreuvement pour les animaux et favorise leur sédentarisation.
- ▶ A la diversité des formations végétales correspond une diversité d'habitats, offrant des conditions d'existence à une grande variété d'espèces animales. Le Parc national de la Comoé renferme 135 espèces de mammifères (dont 68 pour les grandes espèces, notamment les primates, carnivores et artiodactyles), 35 espèces d'amphibiens, 497 espèces d'oiseaux. Parmi les oiseaux du PNC, plusieurs espèces, dont l'Outarde de Denham (*Neotis denhami*), le Calao à casque jaune (*Ceratogymna elata*) et le Calao à joues brunes (*Bycanistes cylindricus*), font l'objet d'efforts de protection au niveau mondial. On y a également recensé 71 espèces de reptiles et 60 espèces de poissons. Les reptiles présents au PNC comprennent 3 espèces de crocodiles inscrites sur la Liste rouge de l'UICN, dont le crocodile nain (*Osteolaemus tetraspis*).
- ▶ Sur le plan faunique et par rapport à des perspectives de mise en valeur touristique, mais aussi du point de vue de l'intérêt scientifique, il y a encore lieu de mentionner tout particulièrement que le PNC abrite une population de Chimanzés (*Pan troglodytes verus*). Pour des raisons similaires, il convient aussi de relever plus spécialement la présence de l'éléphant, du buffle, et du bongo.
- ▶ Concernant la population d'éléphants vivant dans le PNC, il est cependant nécessaire de préciser que celle-ci avait très fortement diminué en relation avec la période d'instabilité et de conflits armés que le pays a traversée durant la première décennie de ce millénaire. Pour le moment, la preuve que l'espèce est toujours présente n'a pu être apportée que par des traces et des photos de caméras pièges. Les pressions que l'aire protégée a subies durant cette période ont malheureusement aussi affecté, à des degrés différents, beaucoup d'autres espèces du parc. En particulier, il est à craindre que le lion y ait complètement disparu.
- ▶ En plus de ses nombreuses espèces animales, le PNC peut se prévaloir d'une grande richesse floristique. Les études réalisées à ce sujet ont permis, jusqu'à présent, d'identifier 1.162 espèces végétales réparties en 148 familles, comptant parmi elles une dizaine d'espèces propres à l'Afrique de l'Ouest.
- ▶ Le PNC s'inscrit par ailleurs dans des complexes écologiques plus vastes. Au niveau de la Côte d'Ivoire, il constitue la partie la plus septentrionale de la "diagonale écologique" traversant le pays du sud-ouest au nord-est, et représente un élément majeur du réseau d'aires protégées du pays. Le PNC est jouté par les forêts communautaires des monts Tingui et de Waringué couvrant une superficie de 300.000 ha et jouant un rôle non négligeable pour la gestion de la faune à l'échelle de l'ensemble du territoire en question. Sur le plan transfrontalier, des liens écologiques existent avec les Parcs nationaux de Molé et de Bui au Ghana et les forêts classées du Sud-Ouest du Burkina Faso (Koflandé et Comoé-Léraba). Il existe des contacts entre les administrations chargées de la gestion de ces espaces et il est prévu de renforcer la coopération entre elles.
- ▶ Le PNC, en raison de ses caractéristiques naturelles, exerce une série d'effets positifs en matière environnementale, économique et scientifique. De par sa taille et sa couverture végétale, il concourt, même si les proportions

restent modestes, à la lutte contre le changement climatique. Représentant 13% du bassin versant du fleuve Comoé, il intervient de manière significative dans la régulation des ressources en eau en aval, lesquelles conditionnent entre autres des activités économiques, et plus précisément agricoles. Il renferme des produits forestiers non ligneux dont l'exploitation nécessite cependant que l'on puisse en régler les modalités de manière à ce qu'il n'en résulte pas de dommages pour l'aire protégée. A travers les colonies d'abeilles sauvages qu'il héberge, il facilite aussi la pollinisation des plantes à sa périphérie et pourrait ainsi améliorer les rendements des plantations d'anacardiens qui se sont beaucoup développées sur ses pourtours. L'hypothèse en a été formulée récemment. La richesse de la faune et de la flore du PNC en fait un terrain très attrayant pour la recherche scientifique. En témoigne la présence à l'intérieur du parc d'une station de recherche internationale en écologie dont l'initiative revient à l'Université de Würzburg en Allemagne et qui est actuellement essentiellement financée par la Fritz Thyssen Stiftung et l'Université de Würzburg.

► Dans le temps, et ce jusque dans les années 90 du siècle dernier, le PNC jouissait d'une fréquentation touristique notoire. Celle-ci était liée à la relative facilitée de vision des animaux, aux bonnes conditions d'accès et de circulation, ainsi qu'à l'existence de structures d'accueil hôtelières. Les activités touristiques ont connu un arrêt avec la période de crises et de conflits armés évoquée ci-dessus. Actuellement, il est encore trop tôt pour que l'on puisse savoir si les conditions pour relancer cette activité sont réunies afin que le

PNC soit en mesure de renouer avec les résultats antérieurs.

L'intérêt de préserver l'intégrité de cet espace a été reconnu très tôt et s'est déjà traduit en 1926 par la création par l'administration coloniale française du « Parc refuge de la région Nord ». La naissance du Parc national de la Comoé remonte à 1968 et résulte du regroupement de cette aire protégée initiale, qui avait entretemps subi un changement de statut, avec la « Forêt Classée de Kong ». Ses limites actuelles sont inchangées depuis 1977, où un déclassement d'une portion de très faible superficie (850 ha) avait été opéré. Au plan international, sa grande valeur écologique et le rôle important qu'il joue pour l'espace qui l'entoure et les personnes qui y vivent ont été consacrés par les classements de Réserve de biosphère en 1982 et comme site du Patrimoine mondial en 1983.

1.2 Le milieu humain

A l'instar de la grande majorité des aires protégées, le Parc national de la Comoé doit faire face à des pressions humaines de tout genre et dont l'intensité est variable au cours du temps. La période fortement troublée, déjà signalée, allant de la fin des années 1990 au début des années 2010, a été la plus critique du PNC. Avec l'effondrement de la surveillance du parc et son occupation par des groupes armés, se livrant au braconnage, on pouvait en effet redouter que son existence-même ait été mise en danger. On s'est plutôt aperçu, qu'apparemment le pire avait heureusement pu être évité et que dans la plupart des cas, les dégâts ne semblaient pas irréversibles. On observe depuis la fin de cette période un rétablissement des écosystèmes avec une réapparition progressive de beaucoup d'espèces animales qui étaient devenues plus

ou moins invisibles. Malgré ce retour à la « normalité » et une reprise en main du parc par les gestionnaires, les pressions continuent d'être un sujet de préoccupation. Depuis les deux dernières années, un phénomène nouveau prend de l'ampleur : l'orpaillage. Il constitue maintenant avec le braconnage, les deux pratiques illégales qui inspirent le plus d'inquiétude. Les autres principales activités prohibées, constatées à l'intérieur du parc, sont les incursions de troupeaux de bétail, la pêche et dans une moindre mesure les prélèvements de produits forestiers non ligneux.

Si les systèmes de production agricoles extensifs qui dominent encore dans la région sont à priori un facteur explicatif des pressions, leur responsabilité exclusive demande probablement à être beaucoup nuancée, et ce, au regard de la démographie de la zone. D'après le recensement national de la population de 2014, la moyenne de la densité de population, pour la totalité des sous-préfectures riveraines du parc, s'élève à 18 habitants/km², alors que pour l'ensemble des régions de savanes de la Côte d'Ivoire, le taux se situe à 28 habitants/km². Le chiffre moyen de la population vivant autour du parc cache des disparités de répartition. En effet, près de 45% des habitants sont domiciliés dans les sous-préfectures de Bouna, Doropo, Kong et Ondéfidouo, situées au Nord-Est et à l'Ouest du parc. Mais en comparant la densité moyenne de population des sous-préfectures de la périphérie du PNC du recensement de 2014 à celle de 1998 qui n'atteignait que 10 habitants/km², l'on constate une augmentation assez forte de la population. En chiffres absolus, la population de la périphérie immédiate du PNC est estimée à 350.000 habitants.

Considérer les activités en périphérie et la population qui y vit principalement sous l'angle de problèmes qui en émaneraient pour la préservation du parc ne serait pas en phase avec la stratégie de gestion retenue par l'OIPR et ne correspond pas non plus à la situation réelle sur le terrain. L'Administration du parc s'implique dans le développement de la périphérie et œuvre pour que des relations de bon voisinage s'instaurent avec la population riveraine. Une concrétisation de cette approche est l'appui à la structuration des populations en Association Villageoise de Conservation et de Développement (AVCD) dans les principaux villages périphériques. Ces AVCD, administrées par les autorités traditionnelles, constituent des interlocuteurs privilégiés de l'Administration du parc en matière de mesures à entreprendre en périphérie. En plus des AVCD, il y a le Comité de Gestion Locale (CGL) du PNC auquel appartiennent les autorités administratives, les ONG locales, les collectivités locales de la périphérie, etc., qui donnent un avis sur l'ensemble des orientations de gestion du parc, notamment pour les projets communautaires.

D'une manière générale, il existe un degré d'acceptation assez élevée du parc par la population. Tout cela n'empêche cependant pas que des parties de cette population puissent continuer à se livrer à des pratiques illégales. Ces groupes de personnes ne sont pas les seuls en cause puisque le parc exerce un pouvoir d'attraction sur une zone géographique bien plus étendue, allant au-delà de la périphérie. La lutte contre les pratiques illégales doit donc prendre en compte cet aspect.

Concernant les activités économiques en périphérie, il est encore intéressant de noter que les

plantations d'anacardiens s'y sont beaucoup développées au cours des dernières années, au point que celles-ci sont devenues la plus importante activité agricole. En dehors de ces plantations d'anacardiens et des productions agricoles traditionnelles déjà évoquées, l'économie locale repose encore sur l'élevage (de bovins et de caprins), la cueillette de produits forestiers non-ligneux (karité, néré), la pêche, ainsi que la chasse qui, malgré son interdiction, a toujours été une pratique courante. L'essor des plantations d'anacardiens constitue, à priori, plutôt une évolution positive du point de vue de la préservation du parc, dans la mesure où cette activité débouche sur des revenus relativement intéressants et qu'elle peut être contenue sur des surfaces données, à condition d'être soumise à des règles adéquates de gestion des terres.

1.3 La gestion du PNC

La responsabilité de gestion et d'aménagement pour le Parc national de la Comoé incombe à l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), qui est un établissement public bénéficiant d'une autonomie de gestion administrative et financière. Il est placé sous la tutelle technique du Ministère chargé de l'environnement et sous la tutelle financière du Ministère chargé de l'Economie et des Finances. Son action est encadrée par deux organes, un Conseil de Gestion et un Conseil scientifique. Le premier, dont les membres représentent des parties prenantes de la conservation ou possèdent un horizon professionnel en rapport avec la gestion d'aires protégées, assure une fonction d'orientation sur le plan stratégique et un rôle de supervision du travail de l'Office dans son ensemble. Le second, constitué de personnalités issues du milieu scientifique et de celui de la re-

cherche, a un caractère consultatif et est sollicité pour apporter son avis ou donner des éclairages sur des questions méthodologiques ou de connaissances pointues du milieu naturel ou humain.

L'OIPR comprend une Direction Générale dont le siège se trouve à Abidjan. La Direction Générale assure des fonctions centrales par le biais de trois Directions (Direction Technique, Direction des Finances et de la Comptabilité, Direction de l'Administration et des Ressources Humaines) et d'une Cellule chargée du Contrôle, de la Planification et des Projets. Les structures déconcentrées appelées Directions de Zone, au nombre de cinq et réparties à travers le pays (Sud, Centre, Sud-ouest, Ouest et Nord-est), gèrent une ou plusieurs aires protégées. Les tâches opérationnelles sont prises en charge par les Directions de Zone.

Le Parc national de la Comoé se trouve sous la responsabilité de la Direction de Zone Nord-est (DZNE) qui a son siège à Bouna. Celle-ci est dirigée par un Directeur, aidé dans ses tâches par un Chargé d'Etudes et un Conseiller Technique. La DZNE est subdivisée en plusieurs services techniques et administratifs, installés au niveau de son siège, et cinq unités opérationnelles appelées « Secteurs », disposées autour du PNC, qui assurent la gestion quotidienne du PNC et la coordination locale de l'ensemble des activités. Chaque secteur couvre un territoire (parc et zone périphérique) bien déterminé, sur lequel il exerce ses attributions. Les services domiciliés au siège de la DZNE se composent:

- ▶ d'une Cellule des mesures riveraines
- ▶ d'un service de Suivi Ecologique et Système d'informations géographiques
- ▶ d'un service de Comptabilité

- ▶ d'un service administratif (gestion du personnel, gestion du matériel et des stocks)
- ▶ d'un secrétariat.

Le siège de la DZNE est aussi le point de rattachement d'une Brigade mobile de surveillance qui constitue la clé de voûte du dispositif de protection. Cette unité a la capacité de mener des opérations de lutte anti-braconnage et peut être déployée sur l'ensemble du territoire du parc. Elle assure également la surveillance au quotidien de l'Aire Protégée.

Ces dispositions organisationnelles pour la gestion du Parc national de Comoé constituent déjà un minimum de conditions préalables pour pouvoir mettre en œuvre efficacement des mesures de préservation en faveur de cette Aire Protégée. Cependant, elles méritent certainement d'être renforcées encore, aussi bien du point de vue quantitatif que qualitatif, et les responsables de OIPR et de la DZNE en sont bien conscients.

Les efforts entrepris pour la sauvegarde du Parc national de la Comoé peuvent s'appuyer sur un cadre juridique favorable. La volonté de l'Etat en matière de conservation des ressources naturelles a permis l'adoption des lois n° 65-425 du 20 décembre 1965 portant Code forestier et n° 94-442 du 16 août 1994 portant modification de la loi n° 65-255 du 4 août 1965, relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse. En 1996, la loi n° 96-766 du 3 octobre 1996, portant Code de l'environnement est venue renforcer cette base juridique. Enfin, en 2002, avec la réforme entreprise dans le secteur des parcs nationaux et réserves naturelles, la loi n°2002-102 du 11 février 2002 portant création, gestion et financement des parcs nationaux et réserves a été promulguée.

En dehors de ces lois de portée nationale, le Parc national de la Comoé est objet de plusieurs conventions et accords internationaux. Il s'agit entre autres des conventions sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction, le Patrimoine mondial naturel, la convention sur la diversité biologique et les changements climatiques.

En matière de financement, le Parc national de la Comoé peut également compter sur l'Etat de Côte d'Ivoire dont l'engagement en faveur de la conservation se traduit à ce niveau par la prise en charge du personnel de la DZNE, ainsi que par une contribution à la couverture des frais de fonctionnement de cette dernière et par la mise à disposition de fonds pour des investissements à travers les projets d'investissement publics. Un autre appui financier stable provient de la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI) qui subventionne, avec des montants substantiels, des charges récurrentes de la gestion du PNC. Durant les prochaines années, la République Fédérale d'Allemagne sera cependant le plus grand contributeur à travers la coopération financière (KfW) et la coopération technique (GIZ). En outre, l'AFD et le FFEM contribuent, à travers leurs appuis financiers, à la mise en œuvre de la politique de l'OIPR dans la zone périphérique du PNC.

Le PNC entretient des relations avec d'autres partenaires techniques et financiers qui lui ont déjà fourni des appuis dans le passé et qui seraient, en cas de sollicitation, susceptibles d'y intervenir à nouveau. Il s'agit :

- ▶ du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) ;
- ▶ de la Banque Mondiale ;

- ▶ du Programme l'homme et la biosphère de l'UNESCO ;
- ▶ de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) ;
- ▶ des ONGs Internationales (WWF, Fauna and Flora, WCF, Afrique Nature Internationale etc.) ;
- ▶ des structures de recherche (CRE, Station de Recherche en Ecologie, CSRS,...) ;
- ▶ des opérateurs économiques du tourisme (Kafolo Safari Lodge, etc.) ;
- ▶ des Conseils Régionaux de Bounkani, Hambol et Tchologo.



Figure 2. Concertations entre les agents OIPR et les populations riveraines du PNC

2 Stratégie financière pour l’aménagement et la gestion du PNC

La stratégie financière pour la préservation du Parc national de la Comoé repose d’une part sur le Plan d’Aménagement et de Gestion (PAG) de celui-ci, validé en 2015 et portant sur une période allant jusqu’en 2024, et d’autre part sur les caractéristiques-mêmes du parc et sur le contexte dans lequel il se situe.

2.1 Les défis à relever et amplifier des besoins financiers

La vision formulée dans le PAG pour le Parc national de la Comoé, et qui a été mise en exergue au début du document (le PNC, un modèle de gestion intégré au développement harmonieux du Nord-Est de la Côte d’Ivoire et une référence internationale pour la conservation d’une biodiversité exceptionnelle des zones de savane) est certainement assez ambitieuse, mais elle correspond aussi à l’intérêt particulier de cette aire protégée et aux enjeux qui y sont liés. On imagine aisément que cette vision ne peut avoir une chance de devenir réalité que si d’importants moyens sont mis en œuvre à cet effet.

En accord avec la situation à laquelle l’OIPR aspire parvenir à plus long terme et en réponse aux conditions prévalant encore actuellement sur le terrain, le PAG a retenu, pour les prochaines années, un ensemble d’actions, qui peut être qualifié comme une reprise en main de la gestion du PNC. Il s’agit principalement de permettre à la DZNE :

- ▶ d’exercer un contrôle effectif du territoire du parc et de ses ressources ;
- ▶ de la rendre à même d’acquérir toutes les connaissances et les informations sur le milieu naturel et humain liées au parc, qui sont requises pour pouvoir évaluer l’impact de son intervention et l’ajuster le cas échéant ;

- ▶ d’être pleinement présent en périphérie pour pouvoir jouer sur les différents tableaux qui conditionnent les relations en périphérie.

Tout cela doit passer par des investissements considérables en infrastructures, d’importantes acquisitions d’équipements, des augmentations notables des effectifs du personnel de la DZNE, un certain nombre de mesures de renforcement des capacités de ce personnel et un accroissement sensible des moyens de fonctionnement.

Les travaux de constructions répondent à l’état général plus ou moins déplorable des infrastructures qui avaient été mises en place au cours du temps et qui ont soit été endommagées, voire détruites, durant les conflits armés, soit souffert de l’abandon dans lequel elles ont été longtemps laissées. Il existe un besoin indéniable de réinstallation ou de remise en état de pistes, pour améliorer l’efficacité des activités de protection du parc. Pratiquement, la totalité des bâtiments à usage administratif ou destinés au logement du personnel a besoin, selon les cas, d’être rénovées ou remplacée. L’augmentation des effectifs du personnel porte essentiellement sur ceux qui sont affectés à la surveillance, étant donné que leur nombre actuel est indiscutablement trop faible par rapport à la superficie du parc et des pressions dont il est l’objet. Le renforcement des capacités est surtout requis par rapport à des problématiques et sujets spécifiques (gestion de processus multi-acteurs ou gouvernance environnementale) car d’une manière générale, le niveau de compétences du personnel de la DZNE, déjà relativement élevé, constitue d’ailleurs un des points forts de l’Administration du Parc. Le plus grand volume des moyens de fonctionnement requis est une conséquence de l’élévation du niveau d’activité et des investissements

réalisés, lesquelles entraînent des coûts induits de différents ordres (utilisation, entretien, remplacement).

Même après l’achèvement de la phase de « reprise en main » et le rattrapage des investissements qui étaient restés en suspens durant un bon nombre d’années, les besoins financiers demeureront plutôt élevés en raison de la taille de l’Aire Protégée et des défis qui sont à relever à son égard. Il faudra ainsi toujours des effectifs de personnel importants, auxquels on devra assurer les conditions matérielles de travail qui sont nécessaires pour pouvoir agir efficacement. S’ajoute à cela, les coûts récurrents engendrés par les investissements (entretiens et renouvellements).

2.2 Maîtrise des besoins financiers

La DZNE s’efforcera de maîtriser ou de minimiser les besoins financiers, en soumettant les dépenses à un suivi rapproché, en examinant l’efficacité ainsi que l’efficience des mesures mises en œuvre et en explorant les différentes possibilités d’économie de coûts. Pour chaque activité, on analysera les possibilités de les réaliser à moindres coûts, en agissant sur l’aire géographique couverte, sur le personnel et l’équipement mobilisé ou sur la fréquence.

Une attention particulière sera consacrée aux travaux de construction. La DZNE se dotera à cet effet de documents à caractère de schéma directeur, garantissant que chaque opération particulière s’inscrit dans une conception d’ensemble et soit suffisamment justifiée à l’égard du dispositif de gestion auquel elle doit participer.

Une démarche similaire sera appliquée en matière de développement du tourisme. Ici, avant d'entreprendre des interventions de quelque importance, on procédera à une évaluation des potentialités et à une identification des moyens à mettre en œuvre pour les exploiter, en prenant soin de préciser les modalités selon lesquelles cela devrait se faire.

L'acquisition des équipements et leur entretien constitueront également une préoccupation particulière. Il s'agira d'étudier, à leur propos, des options et de formuler des lignes directrices par rapport à un certain nombre d'aspects, portant notamment sur les questions suivantes : faut-il posséder, en propre, de gros équipements, dont on n'a pas un usage permanent (par ex. grands camions-benne, bulldozers), ou est-il plus intéressant de se les partager entre plusieurs administrations (d'aires protégées) ou encore de faire appel, en cas de besoin, à des services étatiques spécialisés (travaux publics, génie rural) ou à des entreprises privées ? Est-ce qu'il est avantageux de prévoir, au niveau de la DZNE, des ressources humaines et des installations pour l'entretien de la totalité du matériel, en particulier de celui du parc roulant, ou est-ce qu'il vaut mieux que plusieurs administrations d'aires protégées se regroupent à cet effet et créent des services communs, et dans quels cas est-il préférable de s'adresser à des prestataires privés ?

Même avec un comportement le plus économe possible et en prenant le plus grand soin des fonds confiés, les besoins financiers pour l'aménagement et la gestion du Parc national de la Comoé resteront, malgré tout, particulièrement importants. Et bien que la conservation du PNC soit, à différents égards, d'un très haut intérêt, l'Aire Protégée n'offre en revanche que des possibilités relativement limitées de mise en valeur.

2.3 Les perspectives des ressources propres

En ce qui concerne le tourisme, les éventuelles perspectives de développement ne se situent, de toute façon, pas dans un avenir immédiat ou très proche, étant donné qu'il faut d'abord réaliser un certain nombre de conditions préalables. Il s'agit entre autres de la remise en état des pistes, de la réalisation d'aménagements de tourisme de vision de la faune du PNC, de l'ouverture par des opérateurs privés de structures d'accueil hôtelières en son sein et dans sa périphérie, la facilitation de l'accès à la zone par l'amélioration de l'état des routes et la réouverture de terrains d'aviation, sans parler de la recolonisation du parc par les animaux pour en augmenter la visibilité.

Pour la valorisation touristique, il faut être réaliste et envisager dans un premier temps un tourisme à caractère national ou régional. Si les ressources financières qui seront générées par cette activité dépendent surtout de la taille de la clientèle correspondante, les besoins de financement de cette Aire Protégée sont fonction pour une partie non-négligeable de sa superficie. En d'autres termes et d'une manière générale, plus l'aire protégée est grande, moins la proportion de ces besoins de financement pouvant être couverte à partir de recettes touristiques risque d'être importante, sauf si d'autres clientèles, permettant de pratiquer des politiques tarifaires différentes s'intéressent au parc. En l'occurrence, même dans les meilleures des hypothèses, les ressources financières générées par le tourisme ne devraient pas dépasser 10% des besoins (voire aussi le chapitre portant sur les prévisions financières). Actuellement on enregistre déjà des visiteurs, mais il s'agit-là plutôt d'un phénomène aléatoire et marginal qui ne produit que des recettes d'un volume insignifiant et constituées

exclusivement de droits d'entrée (de l'ordre de moins d'un million de FCFA par an).

Indépendamment de l'appréciation que l'on peut porter sur les retombées financières à attendre du tourisme, le développement de celui-ci demeurera un objectif de la DZNE, étant donné qu'il existe encore d'autres raisons qui le justifient. En effet, c'est à travers le tourisme que le parc répond en grande partie à sa fonction récréative. Il peut aussi contribuer à la notoriété du parc, d'une part si les visiteurs en vantent les mérites dans leur entourage ou prennent des initiatives pour le soutenir, et d'autre part grâce à la communication qui est mise en œuvre pour promouvoir l'offre touristique. La venue de visiteurs peut également faire évoluer favorablement la perception que les habitants de la périphérie ont du parc, dans la mesure où ces derniers se rendent compte que l'intégrité de la nature peut constituer une valeur en soi, pour laquelle des personnes sont prêtes à se déplacer. Ils peuvent alors éprouver une certaine fierté de vivre à proximité d'un tel site. En dehors de cet aspect, il y a le fait que le tourisme peut procurer à certain d'entre eux des emplois et des revenus, même si cela ne pourra se produire que dans des proportions modestes. Un autre effet positif peut être escompté par rapport aux activités illégales. On peut supposer que la présence de visiteurs est ressentie comme une gêne par ceux qui s'y livrent, parce qu'ils ne veulent pas que l'on puisse trop parler de leurs agissements.

Les autres ressources propres qui existent actuellement à côté des droits d'entrée pour les visiteurs sont constituées de recettes qualifiées d'accidentelles, qui correspondent aux montants revenant à la DZNE dans le cadre de transactions ou d'amendes, en relation avec la répression d'activités illégales. Les « recettes accidentelles » représentent, avec des montants annuels bruts de

l'ordre de 15 à 20 millions FCFA, des volumes nettement supérieurs à ceux des recettes touristiques. Mais cela n'équivaut, malgré tout, qu'à une infime fraction des besoins de financement. Par ailleurs, ces recettes devraient normalement diminuer avec le temps, à partir du moment où l'on suppose que l'intensification de la gestion du PNC aura aussi comme effet de faire régresser les pratiques prohibées.

D'autres ressources propres pourraient, en principe, encore résulter du paiement de services environnementaux fournis par le PNC. Ces services ont trait à la régulation et la purification de l'eau, à l'abondance de poissons dans les cours d'eau traversant le parc, à la disponibilité de produits forestiers non ligneux, à la pollinisation réalisée par les colonies d'abeilles sauvages et aux sujets de recherche scientifique variés que fournit la biodiversité. L'examen de la problématique des services environnementaux liés au PNC ne vient que de commencer. Elle est encore essentiellement au stade de l'identification de ces services et n'a pas encore eu l'occasion d'étudier de plus près leur valeur économique et les paiements auxquels ils pourraient donner lieu. Les éléments qui ont déjà pu être réunis par rapport à cet aspect, portent cependant à croire que si ces services stimulent de manière notable l'économie locale, ils ne pourront guère engendrer de ressources financières significatives pour le PNC. Ceci tient en grande partie au fait que, malgré les avantages retirés des services environnementaux, le niveau de revenus de la plupart des bénéficiaires reste faible.

Dans le cas de la pollinisation, l'effet économique semble particulièrement intéressant par rapport aux cultures d'anacardes qui se sont beaucoup développées autour du parc. En raison de la structure de la « chaîne de valeur » de cette production, il n'y a qu'une fraction mineure de la valeur ajoutée

qui revient au paysan, cette dernière est principalement réalisée en rapport avec la transformation des fruits et la commercialisation des noix, les deux s'opérant la plupart du temps à l'étranger. Il se pourrait qu'il y ait quelques cas de figure où les bénéficiaires sont des opérateurs économiques de plus grande taille, jouissant d'une bonne santé financière et disposant de ce fait de capacités de paiement pour pouvoir rémunérer de manière plus substantielle des services environnementaux. Ces conditions pourraient par exemple être vérifiées pour une bananeraie industrielle, utilisant les eaux de la Comoé et située au sud du parc, à une distance déjà assez grande de celui-ci. La question est de savoir si de tels opérateurs ont aussi une volonté de paiement et quels seraient les moyens de stimulation dans le cas contraire.

2.4 La dépendance des fonds publics et sa légitimité

Dans les conditions données et pour les raisons développées ci-dessus, qui sont pour un bon nombre d'entre elles en rapport avec le fait que le Parc national de la Comoé ne dispose pas de produits et services pour lesquels il existe une demande solvable, lui permettant de réaliser par ce biais des revenus substantiels, la majeure partie des besoins financiers devra être couverte par des ressources externes, et plus précisément par de l'argent public, aussi bien d'origine nationale qu'internationale. C'est ce qui se passe d'ailleurs actuellement, étant donné que l'État de Côte d'Ivoire et la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire prennent en charge une partie importante des frais courants de la gestion du PNC et que la coopération internationale, et principalement la coopération allemande, est en train de subvenir au reste des charges récurrentes et procède à des investissements en équipements et infrastructures, ou s'apprête à le faire.

Ce financement par de l'argent public tire sa légitimité du fait que la préservation du Parc national de la Comoé relève de l'intérêt général, non seulement de la Côte d'Ivoire, mais aussi de la communauté internationale. En témoignent les différents classements dont le parc a été l'objet. La preuve en est aussi apportée à travers les différents types de valeurs pouvant être rattachées au PNC et qui sont en rapport avec les aspects mis en évidence plus haut, rendant cette aire protégée particulièrement précieuse :

- ▶ la valeur patrimoniale liée notamment à sa taille et la variété des habitats, lui permettant d'abriter durablement la grande faune africaine ; la valeur scientifique en tant qu'espace offrant encore matière à de nombreuses recherches, particulièrement dans le domaine de l'observation de l'évolution de la diversité biologique dans la zone de transition forêt – savane en Afrique de l'Ouest ;
- ▶ les valeurs sociales et culturelles correspondant d'une part aux activités de loisir et de repos auxquelles se prête le parc et d'autre part aux activités d'éducation environnementale pour lesquelles celui-ci peut servir de cas pratique, sans parler des lieux de culte qu'il renferme, dont certains remplissent toujours cette fonction, alors que d'autres témoignent de pratiques anciennes ;
- ▶ la valeur économique résultant des potentialités touristiques, même si celles-ci risquent d'être limitées, et des services environnementaux qui viennent d'être évoqués, et dont on peut supposer qu'ils exercent des effets positifs non négligeables sur l'économie locale ;
- ▶ la valeur de legs pour les générations futures qui découle de la rareté d'espaces comparables

dans la sous-région, l'hypothèse de la disparition du parc équivalant à celle d'une perte irréparable.

2.5 Les « gages » de la DZNE

A l'attention des responsables de l'attribution de fonds publics et pour favoriser une décision de leur part en faveur du PNC, plusieurs assurances peuvent être données quant à l'emploi efficace et efficient des financements susceptibles d'être alloués. Celles-ci s'ajoutent aux arguments relatifs aux caractéristiques naturelles du PNC qui fondent son intérêt pour la collectivité et qui motivent son éligibilité à des soutiens publics. Il s'agit en particulier :

- ▶ des mesures prises par le Gestionnaire du PNC, en l'occurrence la DZNE, pour donner un maximum de cohérence à son intervention et pour faire en sorte que celle-ci réponde au mieux aux problèmes qui se posent. Un rôle central est joué à ce propos par le Plan d'Aménagement et de Gestion que la DZNE a mis au point pour le PNC et qui sert de référence aux actions qui sont menées. Le présent Plan d'Affaires complète ce document par rapport aux aspects financiers. A travers différents dispositifs, tels que les ateliers de planification opérationnelle ou les sessions du Comité de Gestion Locale du PNC, la DZNE veille à ce que la gestion du parc ne soit pas coupée de son contexte et que des concertations régulières puissent avoir lieu entre les différentes parties-prenantes, qu'il s'agisse de Partenaires Techniques et Financiers, d'autres structures publiques nationales ou d'acteurs locaux.
- ▶ des ressources en personnel bien qualifiées par rapport aux tâches à exécuter dont dispose déjà la DZNE. Des formations portant sur des thèmes spécifiques sont programmées pour

renforcer davantage les compétences de ce personnel. Par ailleurs, il est prévu d'augmenter les effectifs pour que ceux-ci soient davantage en adéquation avec la taille du parc et ses enjeux. Cela inclura aussi la création de postes avec de nouveaux profils, comme par exemple des postes d'animateurs pour les activités en périphérie.

- ▶ une série de dispositions prises au niveau de la DZNE, et aussi de la Direction Générale de l'OIPR, pour s'acquitter, dans le plus grand respect des règles, des tâches de gestion administrative et financière et pour faire en sorte que ces tâches soient plus un facteur de facilitation du travail opérationnel qu'un frein à celui-ci, surtout dans la perspective d'une extension assez forte du volume d'activité. Ainsi la DZNE emploie depuis quelque temps son propre comptable, alors qu'auparavant sa comptabilité était tenue par la Direction Générale. La saisie et le traitement comptable sont informatisés et se font à l'aide d'un logiciel (TOMPRO) commun à l'ensemble de l'OIPR. Un Responsable Administratif est en charge de la gestion des équipements et des stocks de matériel ainsi que des questions du personnel.
- ▶ un système de suivi écologique, qui est, lui aussi, appelé à être encore renforcé. Il est notamment envisagé d'y intégrer un suivi aérien par avion et par drone. Les informations fournies par le système sur les changements observés au niveau des populations animales, et aussi des formations végétales (par ex. étendues et effets des feux de brousse), et qui sont complétées par des éclairages socio-économiques, issues des activités de protection et d'appui à la population en périphérie, donnent d'importants éléments d'appréciation pour pou-

voir évaluer l'efficacité des activités d'aménagement et de gestion du PNC, et en même temps celle des fonds qui y ont été affectés.

- ▶ un contexte d'intervention globalement favorable. Avec le retour à la paix civile dans le pays, les facteurs de perturbation externes, en mesure de compromettre l'efficacité de l'intervention de la DZNE, sont dans une très large mesure écartés. Dans son travail, la DZNE est soutenue, au plan national, par une volonté politique affirmée d'œuvrer pour la conservation, qui se traduit concrètement, en dehors du rôle confié à l'OIPR et du cautionnement institutionnel dont il jouit, par les fonds mis à disposition à cet effet à partir du budget de l'Etat et par le concours apporté par la Fondation des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI).

2.6 Les démarches vis-à-vis des acteurs publics

Eu égard à ce qui précède, les efforts de la DZNE pour se procurer les fonds nécessaires à la couverture des besoins de financement se concentreront sur les acteurs publics (y sont à inclure les acteurs qui ont un statut juridique différent, mais qui sont dépositaires de fonds publics, comme la FPRCI). La recherche de fonds concerne seulement en partie la période couverte par le présent Plan d'Affaires, vu que pour celle-ci une proportion élevée des financements requis est déjà assurée. Elle portera dans une plus grande mesure sur les financements pour les années au-delà de l'échéance du Plan d'Affaires, où la question de la couverture des besoins financiers est pour l'instant encore beaucoup moins réglée. Etant donné le temps qui est à prévoir pour que des financements se mettent en place, il est nécessaire de se préoccuper dès à présent de « l'après-plan d'affaire ».

L'objet et les modalités des démarches varieront selon les acteurs :

- ▶ Les ressources provenant du budget national et de la FPRCI peuvent être considérées comme relativement stables à moyen et plus long terme, au moins pour ce qui est du niveau de leurs montants actuels. Vis-à-vis de ces acteurs, il s'agira surtout d'œuvrer pour une augmentation des coûts pris en charge et des financements octroyés. En ce qui concerne l'Etat de Côte d'Ivoire, son concours accru est en tout cas indispensable pour pouvoir procéder à l'augmentation prévue des effectifs du personnel de la DZNE.
- ▶ Avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) qui appuient actuellement le PNC, c'est-à-dire en premier lieu la coopération technique et financière allemande, mais aussi l'Agence Française de Développement, il convient d'examiner les possibilités de mobiliser des appuis supplémentaires pour les durées des projets en cours ou d'étendre les appuis de ceux-ci sur de plus longues périodes. Il y a également lieu d'explorer avec eux les possibilités de mettre au point de nouveaux projets ou des projets-relais. Les PTF qui n'ont pas encore appuyé le PNC où avec lesquels il n'y a pas de coopération en cours devront être approchés. Il s'agit de s'informer de leurs intentions d'intervention et de faire un plaidoyer en vue d'analyser avec eux d'éventuelles perspectives de soutien.
- ▶ Dans beaucoup de cas, il est nécessaire que les institutions de tutelles (en l'occurrence la Direction Générale de l'OIPR et le Ministère en charge de l'environnement) prennent la relève de la DZNE pour faire aboutir les démarches, étant donné que souvent les requêtes doivent être introduites par elles pour être prises en considération, et qu'un grand nombre d'appuis se

décide dans le cadre de négociations intergouvernementales. Ceci vaut en particulier pour l'Union Européenne dont la plupart des financements sont subordonnés aux priorités qui sont inscrites dans les PIN (Plan Indicatif National), PIR (Plan Indicatif Régional), PND (Plan National de Développement) ou autre document local de développement. A ce propos, il reviendra à la DZNE de défendre ses dossiers auprès des institutions de tutelle, et ce avec toute la conviction nécessaire, afin que ces dernières les prennent à leur compte pour les rencontres avec les PTF.

Différents moyens seront utilisés pour attirer l'attention des PTF sur le Parc national de la Comoé et sur les mesures d'aménagement et de gestion dont il fait l'objet. La DZNE invitera les représentants des PTF soutenant le PNC ou susceptibles de le faire à des manifestations qui offrent l'occasion de présenter les interventions menées par rapport au PNC et les résultats auxquels elles ont pour l'instant permis d'aboutir. Des visites du parc pour le même groupe cible pourront être organisées de temps à autre, afin de donner la possibilité de juger de visu des réalités du PNC. La DZNE s'assurera que les publications en relation avec le PNC et comportant des informations pouvant intéresser les PTF leur soient communiquées. La DZNE veillera également à ce que la présentation du PNC sur internet réponde aux attentes d'information de ce public.



Figure 3. Réunion de concertation entre OIPR et ses différents partenaires

3 Organisation par rapport aux domaines d'intervention

3.1 Protection et gestion des ressources naturelles

Ce programme se compose de trois ensembles d'activités, un premier relatif à la surveillance, un second autour de la problématique de l'incursion de troupeaux d'animaux domestiques dans le parc et un troisième consacré à la gestion des feux.

Il s'agit d'un des programmes où se matérialise plus particulièrement la volonté de reprendre pleinement le contrôle sur le parc et sur ses ressources. Comme cela exige un minimum de moyens, il a été doté d'une partie importante des ressources humaines et du matériel de la DZNE. En plus, il doit encore faire l'objet d'une augmentation substantielle de ces effectifs et d'investissements conséquents en équipements.

Au cœur du dispositif de surveillance, se trouve une structure appelée brigade mobile qui est composée d'une trentaine d'hommes ayant reçu une formation de commandos (assurant la fonction d'eco-gardes) pour la lutte anti-braconnage. Au cours de la période couverte par le Plan d'Affaires, les effectifs devraient en être triplés. La brigade est basée à Bouna et opère à partir de là sur l'ensemble du territoire du parc. Il est envisagé de la répartir sur plusieurs postes avancés, lorsqu'elle disposera davantage de personnel. Elle intervient de manière ciblée, en cas de signalement d'actes illégaux, et en particulier s'il est à craindre que leurs auteurs vont se montrer violents. Mais elle effectue aussi les patrouilles de routine, qui ne sont pas motivées par la con-

naissance de faits particuliers. Par ailleurs, le travail de la brigade mobile s'appuie sur celui des secteurs qui sont également impliqués dans la surveillance et procèdent aussi à des patrouilles. Les secteurs appellent la brigade mobile en renfort en cas de situations critiques.

L'instrument de la brigade mobile peut être considéré comme une solution relativement peu coûteuse pour assurer une surveillance d'un bon niveau d'efficacité. Comme elle peut être rapidement déployée en tout point du territoire, elle permet d'être présent sur l'ensemble du parc avec un nombre réduit de personnes.

De par la formation de ces éléments et ses modes d'intervention, la brigade mobile confère, à priori, à la surveillance une allure « musclée ». Cette impression demande cependant à être nuancée. Eu égard aux événements qu'a connus le PNC dans un passé récent et dont on peut encore parfois détecter des résonances et en raison des pressions actuelles qui s'accompagnent aussi en partie de comportements violents, il semble nécessaire que le Gestionnaire du parc soit lui-même en mesure d'employer, jusqu'à un certain point, la force. Ceci ne signifie pas qu'il y recourra forcément, la capacité même pouvant déjà avoir un caractère dissuasif. Ainsi, le personnel a reçu des instructions pour opérer autant que possible de manière défensive et en recherchant la désescalade dans des situations potentiellement violentes. Ce qui compte peut-être encore plus à ce propos est le fait que l'on attache une grande importance à ce que les opérations contre les activités illégales soient menées dans le strict respect du cadre juridique et notamment

des droits de l'homme. Cette préoccupation se concrétise, entre autres, dans la programmation de formations portant sur la connaissance des textes juridiques et les manières de conduire les procédures judiciaires. Ce choix de privilégier des solutions pacifiques dans la résolution de conflits et de rechercher une exemplarité du propre comportement devrait permettre de limiter les moyens à affecter à la surveillance.

Un autre élément important du dispositif de surveillance sera constitué par la surveillance aérienne, qu'il est prévu de mettre en place au moyen d'un avion et d'un drone. Ceci correspond à de grands investissements au départ, mais ceux-ci permettront par la suite d'accroître sensiblement l'efficacité des interventions et contribueront également à pouvoir réaliser la surveillance avec des effectifs relativement faibles. En effet, les survols donnent la possibilité de détecter rapidement, sur toute l'étendue du parc, des phénomènes suspects et de déployer le personnel de surveillance en conséquence. En même temps, ils permettront de réduire le volume des patrouilles.

Par rapport à la problématique pastorale, il s'agit d'influer sur les systèmes agro-sylvo-pastoraux en place, afin que les activités d'élevage puissent être contenues à l'extérieur des limites du parc. Ceci demande en dehors de l'analyse des pratiques actuelles, la mise en place d'un dialogue entre la DZNE et les différents acteurs concernés pour trouver des solutions consensuelles, et cela passe très certainement par des mesures d'amélioration des conditions de pâturage et d'abreu-

vement en périphérie. Toutes ces questions seront traitées en coopération étroite avec le programme « appui aux populations et autres acteurs locaux de la périphérie du PNC ». Les apais matériels qui seront fournis pour les aménagements à prévoir relèveront essentiellement de la compétence de ce dernier. La prise en compte de cette problématique se fait dans une optique préventive de réduction des conflits entre le parc et les éleveurs. Elle constitue de ce fait aussi un des éléments qui permettent d'alléger les moyens à consacrer à la surveillance.

La gestion des feux est dans le cas du PNC, en raison des écosystèmes en présence et de la situation de la faune, une tâche qui revêt une importance particulière. Si des îlots forestiers doivent être protégés des feux, il est également nécessaire de combiner feux précoces et feux tardifs pour empêcher une densification de la végétation et la fermeture (embuissonnement) de formations de savanes à d'autres endroits, favorisés par la diminution des populations d'herbivores. Pour les mises à feu en bordure du parc, l'idée a été émise de les inclure dans des contrats de gestion de terroir avec des communautés villageoises. Cela ferait partie des mesures pour impliquer ces dernières dans la gestion de l'aire protégée et de leur offrir une opportunité de revenu en relation directe avec celle-ci.



Figure 4. La brigade mobile au cours d'un rassemblement matinal



Figure 5. Un feu tardif et ses effets néfastes dans une savane arborée au PNC

3.2 Appui aux populations et autres acteurs locaux en périphérie du PNC

Destiné à agir sur les causes des pressions, pour autant qu'elles émanent de la périphérie, ce programme, comme le précédent, remplit une fonction essentielle pour la préservation du parc. En plus, il lui incombe de contribuer au développement de la zone, ce qui correspond au deuxième objectif de la mission assignée au PNC (développement harmonieux du Nord Est de la Côte d'Ivoire). A ce double titre, il a été doté, lui aussi, de moyens très conséquents. Son action se situe sur plusieurs plans :

- ▶ la sensibilisation pour la protection de la nature ;
- ▶ la concertation avec les acteurs importants de la périphérie sur les questions qui touchent à la fois aux intérêts de la gestion du parc et à ceux de la population riveraine ;
- ▶ l'appui à des projets communautaires qui sont favorables à la conservation et présentent un lien avec celle-ci ;
- ▶ l'amélioration des connaissances de la DNZE sur les possibilités de mettre davantage en valeur les ressources naturelles en périphérie.

Si on veut porter une appréciation sur le bien-fondé du volume de moyens alloués à ce programme, il faut tenir compte du fait que la réduction des pressions à laquelle il doit contribuer pourrait permettre à terme de réaliser des économies sur les coûts occasionnés par la protection du parc.

Il est à préciser que la plus grande partie des moyens dont il doit être doté correspond au financement d'investissements en périphérie.

Les mesures retenues en matière de sensibilisation pour la protection de la nature s'adressent notamment à la jeunesse de la zone. Par ce choix, on mise sur l'esprit normalement encore plus ouvert de cette catégorie de population, et sur le fait qu'elle va peser assez longtemps sur l'opinion, ces deux caractéristiques étant liées à son âge.

La place accordée à la concertation avec les autres principaux acteurs en périphérie témoigne de la reconnaissance du fait que le gestionnaire d'une aire protégée n'a, au plus, qu'un mandat limité pour mener en son propre nom des opérations en périphérie. Elle reflète également les leçons tirées des expériences réalisées ailleurs qui montrent que dans ce domaine les chances de succès d'initiatives unilatérales sont faibles. Par ailleurs, la DZNE est consciente de n'avoir ni toutes les compétences techniques, ni toutes les compétences sociales pour pouvoir agir seule en périphérie.

Concernant l'appui aux projets communautaires, la DZNE attache beaucoup d'importance à ce que le rapport de leur contenu avec la conservation soit clairement perceptible. Le seul fait d'un concours financier et technique de la DZNE à la réalisation d'un projet n'est pas considéré comme suffisant. Il n'impliquerait pas que les bénéficiaires comprennent nécessairement le projet comme un avantage qu'ils ont retiré de la présence du parc : si une administration d'aire protégée participe par exemple à la construction d'une école ou d'un centre de santé, ceci est sans conteste très louable, mais les bénéficiaires peuvent estimer que ces infrastructures relèvent de services publics qui leur reviennent en tant que citoyens, quel que soit l'endroit où ils vivent, et qu'ils n'ont pas à en être redevable à l'aire pro-

tégée. Si le lien avec la conservation existe objectivement, la DZNE tient à jouer le rôle le plus actif possible dans l'appui des projets en question et ne pas déléguer cette tâche à d'autres opérateurs, afin de bien mettre en évidence à qui l'appui est dû. Ainsi, la DZNE compte soutenir la remise en état et la construction de retenues d'eau destinées essentiellement à l'abreuvement du bétail, et ce en contribuant à leur financement et en accompagnant techniquement leur réalisation, ces retenues faisant partie des mesures envisagées pour diminuer les conflits entre le parc et les éleveurs.

L'amélioration des connaissances sur une plus grande mise en valeur des ressources naturelles en périphérie se fera essentiellement par le biais d'études. Les pistes qui ont déjà commencé à être discutées concernent une plus forte intégration du Karité et de la Maniguette dans le terroir villageois ainsi que l'autorisation d'une chasse contrôlée dans les zones de biodiversité de l'ex-projet GEPRENAF contiguës au parc.



Figure 6. Initiation des populations riveraines aux techniques d'élevage des abeilles



Figure 7. Extraction du miel dans les ruches avec les matériels adaptés

3.3 Suivi écologique et recherche scientifique

Le travail de ce programme a comme principale orientation la satisfaction des besoins d'information qui résultent de la gestion du Parc national de la Comoé, dans la mesure où ils portent sur l'état et l'évolution des habitats et de la faune de ce dernier. Il a également pour but de pouvoir éclairer les Partenaires Techniques et Financiers sur ces mêmes aspects, afin de leur donner des éléments leur permettant de juger de l'efficacité des mesures mises en œuvre au PNC. L'approche retenue à ce niveau s'inscrit par ailleurs dans le cadre tracé par les recommandations de l'étude réalisée en 2014 à l'échelle nationale, en vue d'améliorer le suivi écologique des Parcs nationaux et Réserves de Côte d'Ivoire.

Concernant le suivi du couvert végétal et des habitats, on se concentrera d'abord sur l'exploitation d'images satellitaires récentes pour disposer rapidement d'informations permettant d'avoir une vue d'ensemble de la situation qui prévaut à cet égard. L'exercice sera réitéré à intervalles appropriés pour que l'on soit en possession d'informations actualisées pour apprécier d'éventuelles évolutions.

Le suivi de la faune combinera des inventaires généraux avec des inventaires ciblés. Les inventaires généraux font partie des dispositifs normaux du suivi écologique. Le recours à eux est d'autant plus justifié dans des situations comme celle du PNC, où on se trouve dans une phase de reprise en main de la gestion, et où on doit pouvoir faire un état de lieu de la situation de départ. En dehors des inventaires généraux, il est prévu d'effectuer des inventaires aériens des grands mammifères. Cette méthode permet

d'obtenir des résultats d'une assez grande fiabilité à un coût avantageux. Dans le cas présent, on bénéficie en plus d'effets de synergie, étant donné que des moyens aériens seront également utilisés dans la surveillance. Par ailleurs, un suivi spécial a été mis en place pour les éléphants. Celui-ci est motivé par le fait que cette espèce est devenue pratiquement invisible dans le PNC, alors qu'elle bénéficie d'un des statuts de protection les plus élevés et qu'elle est d'une grande importance pour le maintien des écosystèmes en présence. Une raison supplémentaire tient au rôle emblématique qu'elle joue pour l'image d'une aire protégée.

Par rapport à l'aspect de l'implication des populations riveraines dans la gestion du PNC et de celui des retombées financières pour ces dernières résultant de cette gestion, il convient de relever, qu'aussi bien pour les inventaires généraux que pour le suivi des éléphants, la DZNE fera appel, pour les tâches ne demandant pas de qualifications particulières, à de la main d'œuvre villageoise rémunérée.

Dans la coopération avec les institutions de recherche scientifique, l'objectif est de parvenir à ce que celles-ci intègrent dans leurs programmes de travail, à côté des sujets qui relèvent de la recherche fondamentale, aussi des questions qui sont d'un intérêt pratique pour la gestion du parc. Il est prévu de renforcer les échanges avec les acteurs concernés pour réaliser ou accompagner la réalisation des études sur les thèmes de recherche prioritaires déjà identifiés par la DZNE et ces acteurs.

Un dernier domaine de préoccupation du programme de suivi écologique et de recherche scientifique sera constitué par la mise en place d'un SIG performant, en mesure de fournir un maximum de données thématiques en rapport

avec le PNC. Cette tâche est également à mettre en rapport avec la situation de reprise en main de la gestion du PNC et le fait qu'une partie des dispositifs y afférents doivent encore être installés.



Figure 8. Récolte des données sur les éléphants par une équipe des écologues au PNC



Figure 9. Une famille d'éléphants dans un îlot forestier du PNC



Figure 10. Une famille de chimpanzés prise par caméra piège dans les ilots forestiers du PNC

3.4 Financement durable

Ce programme regroupe toutes les activités portant sur la recherche et la sécurisation des ressources financières pour le Parc national de la Comoé, aussi bien de celles directement liées à la mise en valeur du parc que de celles qui ont un caractère externe. Il n'existe pas de structure organisationnelle à part pour la mise en œuvre de ces activités. Celles-ci relèvent de manière immédiate de la responsabilité du siège de la DZNE, et à partir d'un certain niveau, de celle de la Direction Générale de l'OIPR.

Comme cela a été développé au chapitre précédent, il y a lieu de supposer que la plus grande partie des fonds requis devra continuer à provenir dans un avenir prévisible de sources publiques, qui correspondent au plan national au Budget de l'Etat et à la Fondation pour les Parcs

et Réserves de Côte d'Ivoire et au plan international aux Partenaires Techniques et Financiers, et pour les prochaines années plus particulièrement à la coopération allemande. Comme cela a également été indiqué au chapitre précédent, il s'agit à ce niveau, pour l'essentiel :

- ▶ d'explorer avec les PTF, qu'ils soient actuellement présents ou pas, les opportunités de nouveaux appuis. Les activités correspondantes se présentent sous forme de tâches de rapportage, de communication, de plaidoyer et de négociation.

Les dépenses qui ont été imputées à ce programme résultent presque exclusivement des activités relatives au développement touristique. Ceci peut paraître à première vue paradoxal par rapport à ce qui a été écrit à ce propos au chapitre précédent. Mais même si on ne peut pas s'attendre à ce que le tourisme puisse contribuer de façon significative au financement du PNC, l'apport financier pouvant en être escompté n'est pas non plus inexistant. D'autre part, il a été également évoqué au chapitre précédent qu'il existe encore des raisons autres que financières pour développer le tourisme. Par ailleurs, il faut tenir compte du fait que les dépenses dont il est question ici ne représentent qu'une faible proportion des besoins financiers totaux.

Une partie des activités de développement touristiques retenues portent sur des travaux d'aménagement et de construction. Pour les premiers, il s'agit d'installation de miradors et d'aménagement de mares, afin d'améliorer les conditions de visions des animaux. Les seconds concernent la création de quelques infrastructures d'hébergement (campements, terrains de camping). Normalement ce type d'investissement est laissé à l'initiative d'opérateurs privés. Dans le cas présent, ces réalisations sont considérées comme

des opérations test. Elles trouvent leur justification aussi dans le fait que pour l'instant les conditions ne sont pas encore réunies pour qu'un investisseur soit prêt à en prendre le risque. Les autres activités relatives au développement touristique se composent de formations et d'opérations de promotion et de relations publiques. Les formations s'adressent à plusieurs catégories de personnes. Elles ont trait aux attentes des touristes et des opérateurs du secteur et visent à apporter des connaissances de bases par rapport aux prestations touristiques pouvant être fournies localement.

La programmation actuelle des activités de développement touristique est susceptible d'être soumise à une révision en fonction des résultats de l'étude, également déjà prévue, des potentialités touristiques du PNC et des moyens de leur mise en valeur. Cette étude devrait conditionner la conduite ultérieure de la DZNE en la matière, et revêt pour cette raison une grande importance.

Le programme ne comporte pas d'activités se rapportant à l'instauration de paiements pour des services environnementaux. En l'état actuel des connaissances, il n'y a pas de service pour lequel les conditions de mise en place d'un système de paiement puissent réellement être réunies.

3.5 Aménagements

Figure sous cette appellation, l'ensemble des travaux de construction en relation avec le Parc national de la Comoé, dont la réalisation est prévue pour les prochaines années. Il s'agit en particulier des travaux:

- ▶ de remise en état du réseau de pistes du PNC et d'entretien de celui-ci,
- ▶ de réhabilitation et de reconstruction des bâtiments administratifs de la DZNE,
- ▶ de construction du siège de la DZNE et de logements pour le personnel.

En font également partie, des travaux de matérialisation des limites du PNC. Ils concernent des tronçons où le tracé des limites n'est pas évident ou n'a pas encore été fait sur le terrain.

Ce programme occupe une position centrale dans la reprise en main de la gestion du PNC, dans la mesure où il en crée de très importantes conditions matérielles. Sa mise en œuvre devrait se faire dans le cadre du projet d'appui sous financement KfW qui est en train de se mettre en place. Pour l'instant, il n'a pas encore été doté, à l'intérieur de la DZNE, d'une structure particulière, chargée d'accompagner la planification et l'exécution des travaux. Ceci devrait se faire avec le démarrage dudit projet. Il faudra alors aussi définir la configuration et les modalités de travail de la structure en question.

La programmation actuelle des travaux et les estimations de leurs coûts sont issues d'une étude d'ingénierie civile et de travaux publics réalisée en 2009 qui avait pour objet de faire l'état des lieux de l'ensemble des pistes et des bâtiments du PNC et de déterminer leurs besoins de réhabilitation et de reconstruction. De ce fait, cette programmation doit encore être considérée comme provisoire et susceptible de modifications. Avant d'entreprendre des planifications plus détaillées par rapport à des travaux particuliers, il y aura lieu de procéder, dans le cadre d'une étude, à une détermination des infrastructures requises, en partant des besoins qui existent à cet égard au niveau des différents disposi-

tifs de gestion du PNC. Au-delà des aspects essentiellement quantitatifs (comme par exemple nombre de km de pistes permanentes ou nombre de bâtiments de bureau à réaliser) l'étude devra aussi traiter les questions de localisation, de caractéristiques fonctionnelles (par exemple principes d'agencement de bâtiments), de techniques de construction (par exemple murs de bâtiment en béton ou en briques hydraform), et d'exigences stylistiques (par exemple pas de bâtiments rectangulaires et sans aucun ornement dans des lieux de passage de touristes).



Figure 11. Aménagement d'une piste et réfection des bureaux au PNC

3.6 Gestion et intégration régionale

Ce titre désigne une série de fonctions centrales et transversales qui sont à assurer par la DZNE et qui correspondent à des tâches qui sont majoritairement domiciliées au siège de celle-ci. En dehors des fonctions de direction à proprement parler, elles ont trait à la gestion administrative et financière, à la communication et à la prospective.

Dans le domaine administratif et financier, il s'agit en particulier de la gestion du personnel, de la gestion du matériel et de son entretien, de l'organisation et de réalisation des achats, ainsi que de la tenue de la comptabilité. Par rapport à ces fonctions, des mesures de renforcement de capacités sont notamment prévues en ce qui concerne les ressources humaines, et ce à travers des augmentations des effectifs, dont celles déjà évoquées du personnel de surveillance, des créations de nouveaux postes (avec des nouveaux profils) et des activités de formation..

La communication qui est visée à ce niveau est essentiellement celle d'ordre institutionnel, c'est-à-dire celle qui s'adresse aux structures de tutelles, à d'autres administrations, à des autorités politiques et aux Partenaires Techniques et Financiers. Son objectif est de mieux faire connaître l'Aire Protégée et ses problématiques à ce public et de plaider sa cause auprès de lui, aussi en vue de la recherche de financements. Différents supports et instruments seront utilisés à cet effet. Il est également prévu de recruter un chargé de la communication pour l'animation d'un service dédié à cette tâche.

Les activités à caractère prospectif portent d'une part sur les perspectives de zones attenantes au parc, qui présentent un intérêt particulier sur le

plan de la biodiversité, et d'autre part sur la coopération transfrontalière avec d'autres aires protégées. Les zones attenantes visées sont les sites de Warigué et des Monts Tingui qui font déjà l'objet d'une gestion communautaire orientée sur la préservation des ressources naturelles. L'objectif est de formaliser leur prise en compte dans la Réserve de Biosphère, et soumettre le dossier à l'UNESCO-MAB. La coopération transfrontalière a pour but de constituer un réseau avec des espaces protégés au Burkina Faso (forêts classées de Comoé-Léraba et de Koflandé) et les Parc nationaux de Molé et Bui au Ghana. En Côte d'Ivoire, pourraient encore s'y rajouter des forêts classées à l'Ouest du Parc national de la Comoé ainsi que la Réserve de faune du Haut Bandama. Dans ce cadre, il est entre autres prévu d'étudier la possibilité de la mise en place de corridors écologiques.



Figure 12. Rencontre CGL dans le PNC



Figure 13. Rencontre entre OIPR et ses partenaires pour une séance de travail dans le PNC



Figure 14. Atelier suivi trimestriel du plan d'opérations 2015 dans le département de Ferkessédougou

4 Le plan financier

4.1 Méthodologie et hypothèses d'élaboration du plan financier

Le point de départ de la projection financière est constitué par les activités et les dispositifs organisationnels qui composent les programmes à mettre en œuvre par le Gestionnaire du Parc national de la Comoé et par ses partenaires. Ces activités et dispositifs émanent du Plan d'Aménagement et de Gestion et des documents de planification opérationnelle. Les activités qui n'occasionnent pas de coûts pouvant leur être imputés de manière évidente n'ont pas été considérées dans les projections. Pour chaque activité et dispositif, il a été examiné ce qu'il fallait mettre en œuvre comme moyens spécifiques en ressources humaines, matérielles, prestations... Il a ensuite été procédé à l'évaluation monétaire de ces intrants. L'estimation des quantités physiques et la détermination des prix unitaires résultent soit d'indications contenues à ce propos dans les documents de base précités, soit d'informations détenues par les personnes compétentes du siège de la DZNE, soit encore de recherches spécifiques, menées à l'occasion de l'établissement de la projection financière auprès de fournisseurs ou de personnes ressources bien renseignées sur le sujet.

Les coûts unitaires utilisés sont autant que possible des « coûts-objectifs » ou coûts considérés comme souhaitables, par opposition aux coûts « constatés », c'est-à-dire réellement observés, soit sur le site, soit en d'autres lieux dans des conditions comparables. Les coûts-objectifs sont obtenus en s'interrogeant sur les quantités physiques requises, dans l'hypothèse d'un usage

économique, et en valorisant ces quantités aux prix les plus bas auxquels on peut les acquérir. Parmi les coûts unitaires retenus il y en a sûrement un certain nombre qui, malgré la démarche appliquée, ne possède pas encore réellement la qualité de « coûts-objectifs », et ce en raison de l'existence d'incertitudes, aussi bien sur les quantités réellement nécessaires que sur les prix « meilleur marché ». Ce sera le rôle du suivi financier d'opérer, le cas échéant, des ajustements de ces coûts, lorsque les informations les concernant ce seront précisées. Une grande attention a été attachée à ce que les catégories de coûts prises en considération correspondent bien à des coûts en nature, c'est-à-dire ne soient pas des agrégats de coûts hétérogènes, relevant de la comptabilité analytique (comme par ex. le coût d'ateliers qui peut regrouper des coûts aussi différents que des coûts de transport, des coûts de location de locaux, des frais de fonctionnement de bureaux, des rémunérations de personnel occasionnel, etc.). Ceci a été fait pour faciliter la comparaison des résultats des estimations avec les chiffres de la comptabilité, mais aussi parce qu'il est ainsi plus aisé de juger de la pertinence des coûts des agrégats en question.

Les estimations ont été faites en prix constants en FCFA, vu les difficultés d'anticiper l'évolution du niveau des prix ainsi que l'évolution différentielle de ces derniers, selon qu'il s'agit par exemple de biens et services d'origine nationale ou importée.

Le plan financier ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'une assistance technique à long terme, l'idée étant de déterminer les besoins financiers inhérents au Gestionnaire du PNC pour les prochaines années. Il y a lieu de considérer que les coûts des experts à long terme n'en font pas partie, et ceci dans la mesure où on peut

supposer qu'après un certain temps leurs tâches deviennent obsolètes ou sont reprises par le personnel normalement en place dans une structure donnée. En effet, les experts à long terme ont en général le rôle de suppléer des postes de cadres non encore pourvus, ou l'étant avec des personnes devant encore être épaulées avant de pouvoir assurer pleinement leurs fonctions. Notons pour être complet que les experts à long terme peuvent également avoir comme rôle de mettre en place des dispositifs innovants à l'intérieur d'une période déterminée.

A la différence du traitement réservé à l'assistance technique à long terme, les calculs intègrent les coûts des missions à court terme, le raisonnement étant qu'il s'agit là de prestations auxquelles il faudra aussi avoir recours dans des conditions de gestion en régime de croisière, étant donné que l'on connaîtra toujours des situations qui nécessitent de faire appel à des compétences et du savoir-faire extérieurs. Comme ces besoins sont ponctuels, il n'y a aucune raison de se doter en permanence d'une expertise correspondante. L'expertise considérée est aussi bien d'ordre international que national.

Les besoins financiers déterminés pour les activités correspondent aux coûts directs qui peuvent leur être imputés, c'est-à-dire aux coûts liés sans équivoque aux activités et dont les montants peuvent être connus sans devoir passer par des clés de répartition. Ces coûts sont souvent fonction de l'intensité avec laquelle les activités sont menées.

Comme indiqué ci-dessus, les coûts ont été structurés par catégories ou par nature (personnel, équipement...), par programmes et par activités. N'ont été attribués à un programme « technique » que les coûts qui lui étaient directement

imputables, les autres coûts ont été affectés au programme « Gestion et intégration régionale ». A l'intérieur des programmes, une distinction a été introduite entre les coûts directement imputables à une activité et ceux qui ne le sont pas et qui constituent des charges de structure à ce niveau. Ces charges de structure ont été regroupées sous des appellations du type « assurer le fonctionnement général du programme... ».

Comme les présentes projections portent sur des flux monétaires et ont comme fonction de mettre en évidence, année par année, les besoins financiers de l'Administration de l'Aire Protégée et les moyens de les couvrir pendant chacune de ces périodes, il n'y avait pas lieu de procéder à un calcul d'amortissement.



Figure 16. Un Léopard au PNC



Figure 15. Une vue panoramique de la savane arbustive



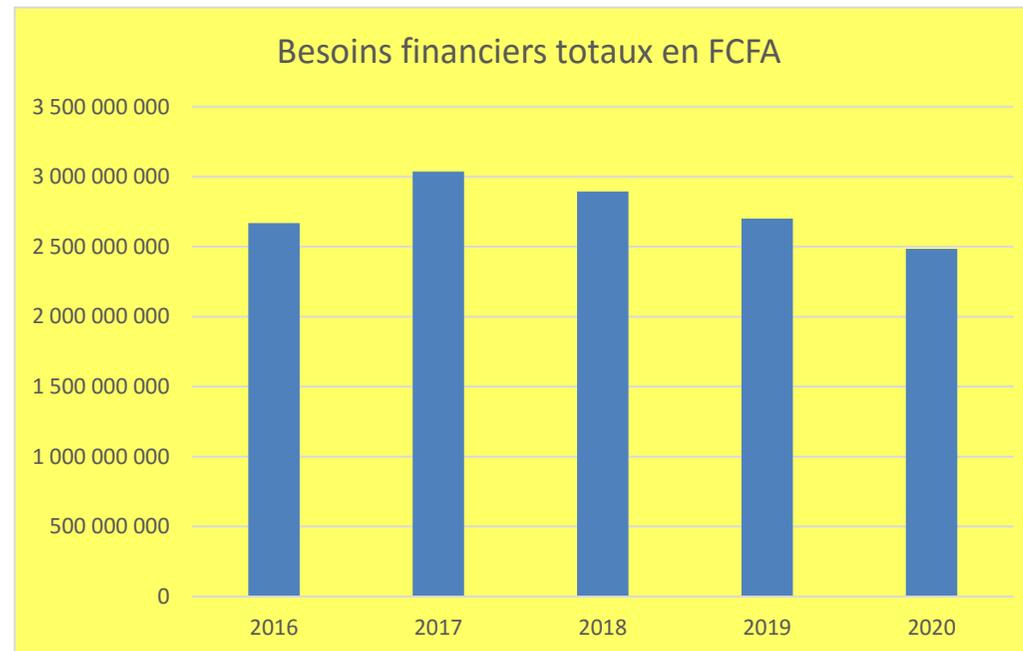
Figure 17. Vue de la Comoé aux environs de la station de recherche dans le PNC

4.2 Résultats des projections

Besoins financiers

L'estimation des besoins financiers s'est faite selon un seul scénario qui se réfère au plan d'action du Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) du Parc national de la Comoé. Il a été considéré que les mesures qui y figurent ont un caractère indispensable pour la préservation du parc. Cet écartement délibéré d'autres options est cependant aussi en rapport avec le fait que la gestion du parc est encore en train de se remettre en place et que l'on ne dispose pas de suffisamment d'expérience et de recul pour pouvoir anticiper avec le degré de fiabilité requis les conséquences de démarches alternatives. Dans ces conditions, ce sera plutôt au cours de la mise en œuvre du présent Plan d'affaires, et à partir du suivi de celui-ci, que des opportunités d'ajustements et d'élaboration de scénarii devront être identifiées et que des révisions seront à opérer.

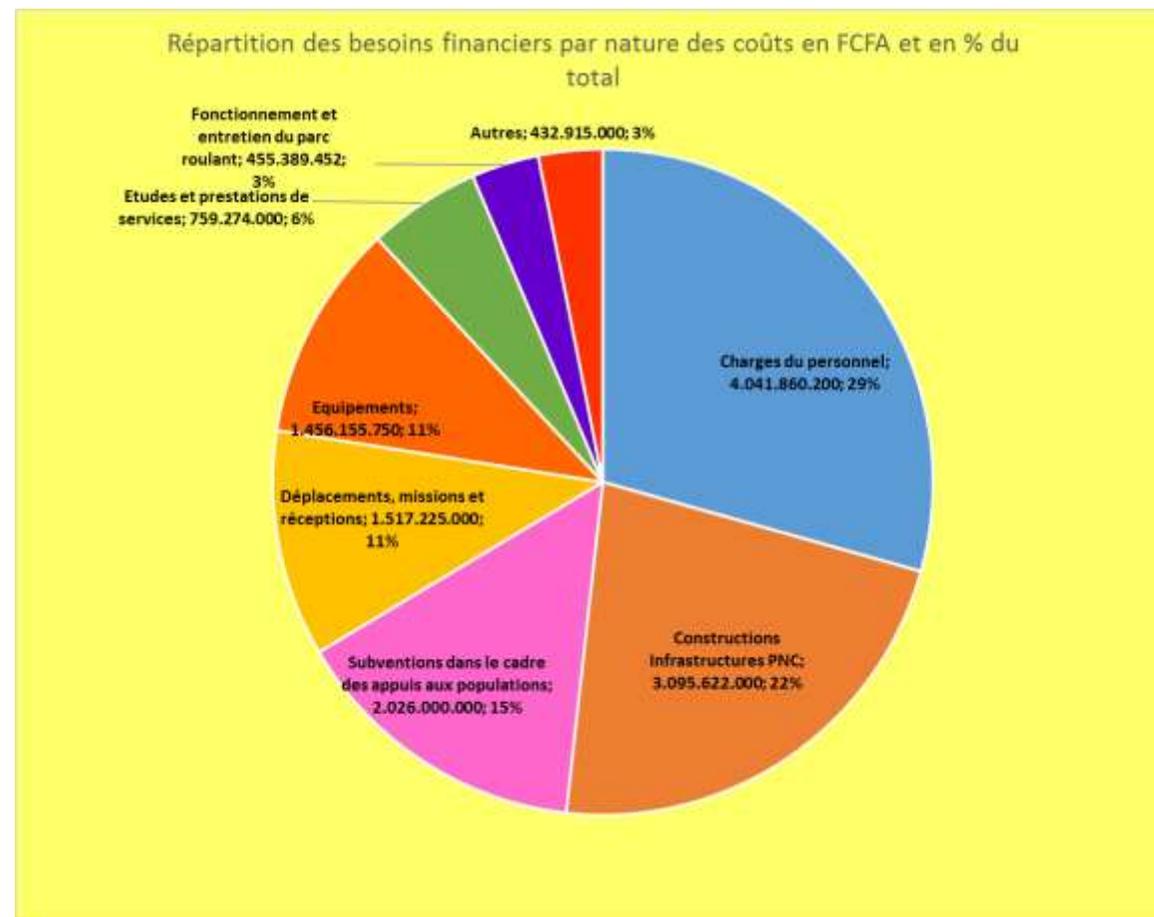
Les besoins financiers totaux annuels sur la période 2016 à 2020 varient entre 2,5 et 3,0 Mrd FCFA (3,8 et 4,6 Mio €), le total pour les 5 années considérées atteignant 13,8 Mrd FCFA (21 Mio €). Les besoins financiers les plus élevés se situent en années 2 et 3 de la période. On observe un recul durant les deux dernières années. Cette évolution reflète à la fois les exigences du rattrapage des besoins d'investissements accumulés au cours des dernières années et la dépendance vis-à-vis d'un cycle de projet, en l'occurrence celui du projet sous financement KfW, dont le démarrage est encore attendu pour 2016, mais qui nécessitera quelques mois d'installation avant d'être pleinement opérationnel.



Dans la répartition par natures de coûts, deux catégories dominent nettement. Il s'agit des charges du personnel (permanent et occasionnel à hauteur de 29%) et des coûts de construction/réhabilitation des infrastructures du PNC (pistes et bâtiments à hauteur de 22%), qui représentent tous les deux un peu plus de 50% du total. Ce résultat est en rapport, pour les premiers, avec le volume de ressources humaines requis par la taille de l'Aire Protégée et, pour les seconds, avec l'ampleur des besoins de construction dus à la forte obsolescence d'une grande partie des infrastructures existantes. La troisième place est occupée par différentes subventions ou appuis financiers que la DZNE compte mettre à la disposition des communautés de la périphérie, aussi bien pour des projets générateurs de revenus que pour des projets à caractère social ou culturel. Les sommes qu'il est prévu d'affecter à ces mesures traduisent l'accent qui est mis sur la contribution du PNC au développement de la zone et la volonté de s'attaquer autant que possible aux sources des pressions qui s'exercent sur le parc. Notons encore à ce propos que 60% des sommes en question concernent la réhabilitation ou la construction de retenues d'eau destinées en premier lieu à l'abreuvement du bétail, et ceci afin d'éviter que les troupeaux pénètrent dans le parc.

Les autres catégories de coûts qui correspondent encore à des pourcentages notables sont relatives aux (i) équipements, aux (ii) déplacements, missions et réceptions, ainsi qu'aux (iii) études et autres prestations de services. La place prise par les équipements est liée à la fois à l'importance des effectifs de personnel qu'il convient de doter de moyens de travail, à la situation précaire qui prévalait à ce niveau dans le passé et à la vétusté d'une partie du matériel

existant qui demande à être remplacé rapidement. Les coûts atteints par les « déplacements, missions et réceptions » sont en rapport avec les exigences de mobilité, qui résultent en partie, à nouveau, des grandes distances à parcourir en relation avec la taille du parc. Ils s'expliquent également par l'attention qui est portée sur la concertation avec les différents acteurs et sur les relations multi-acteurs, d'une manière plus générale. Dans la catégorie « études et prestations de



services » figurent les coûts de missions destinées à mettre au point des approches ou stratégies d'intervention. On y trouve d'autre part des coûts de formation. On peut rappeler à ce propos que le renforcement des capacités du personnel et des acteurs clés est une des préoccupations de la gestion des ressources humaines pour la période considérée.

Toutes les catégories de coûts restantes ne totalisent que 6% de l'ensemble des besoins financiers. Il peut paraître, à première vue, étonnant que même le fonctionnement et l'entretien du parc roulant ou le fonctionnement de bureau en fassent partie. Ceci n'est pas à mettre sur le compte d'éventuelles sous-estimations des besoins pour ces rubriques. On remarque en effet que les montants absolus prévus à ces niveaux sont loin d'être négligeables (environ 180 Mio FCFA par an pour l'ensemble dédites rubriques). Les faibles pourcentages qui leur correspondent sont plutôt la conséquence des grands volumes de besoins financiers des trois catégories de coûts arrivant en tête, ces besoins ayant un caractère un peu exceptionnel pour celles occupant la deuxième et troisième position, dans la mesure où ils peuvent être reliés à la situation de reprise en main de la gestion du parc. Une telle structure de répartition des coûts n'est pas inhabituelle pour des aires protégées s'inscrivant dans des contextes semblables.

Si on observe l'évolution des besoins financiers par catégorie de coûts, on constate que :

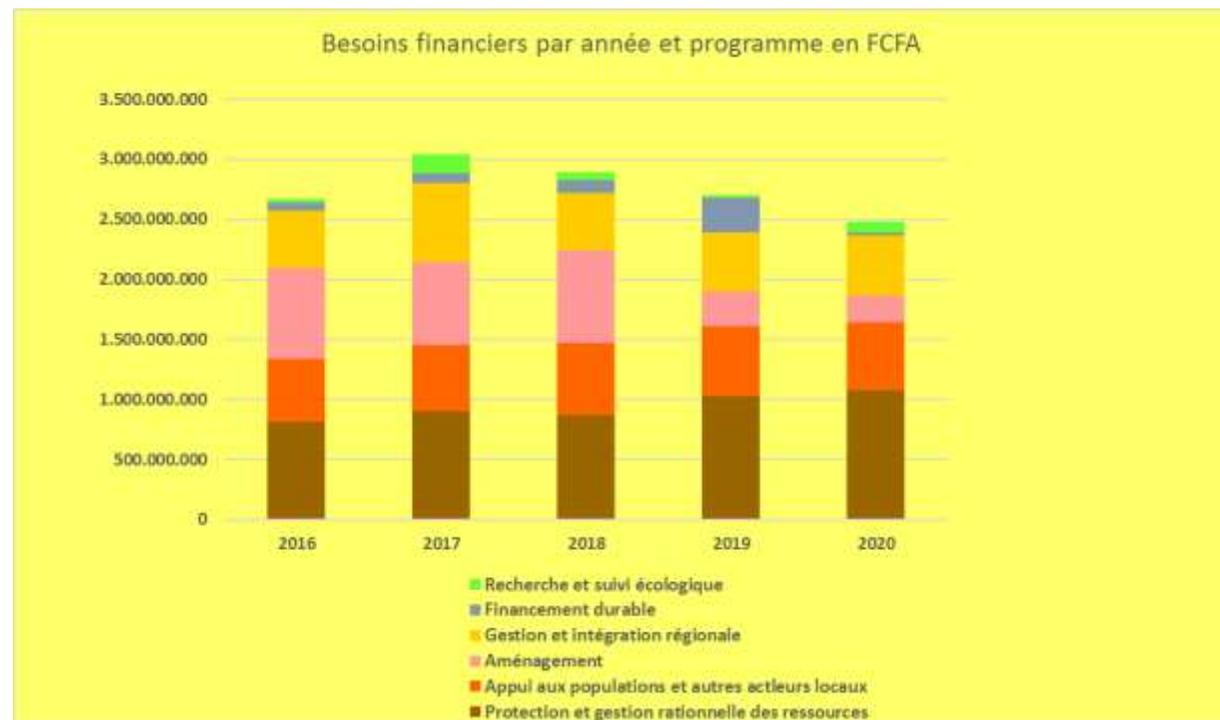
- ▶ les charges du personnel augmentent sensiblement au cours de la deuxième moitié de la période, ces augmentations étant dues à l'accroissement des effectifs, et essentiellement à celui du personnel de surveillance ;

- ▶ les coûts ayant trait aux infrastructures surviennent surtout durant les trois premières années de la période, où se déroulera la majorité des travaux de réhabilitation et de construction. Ils fléchiront fortement les deux dernières années, comprenant à la fin une proportion non-négligeable de travaux d'entretien des pistes ;

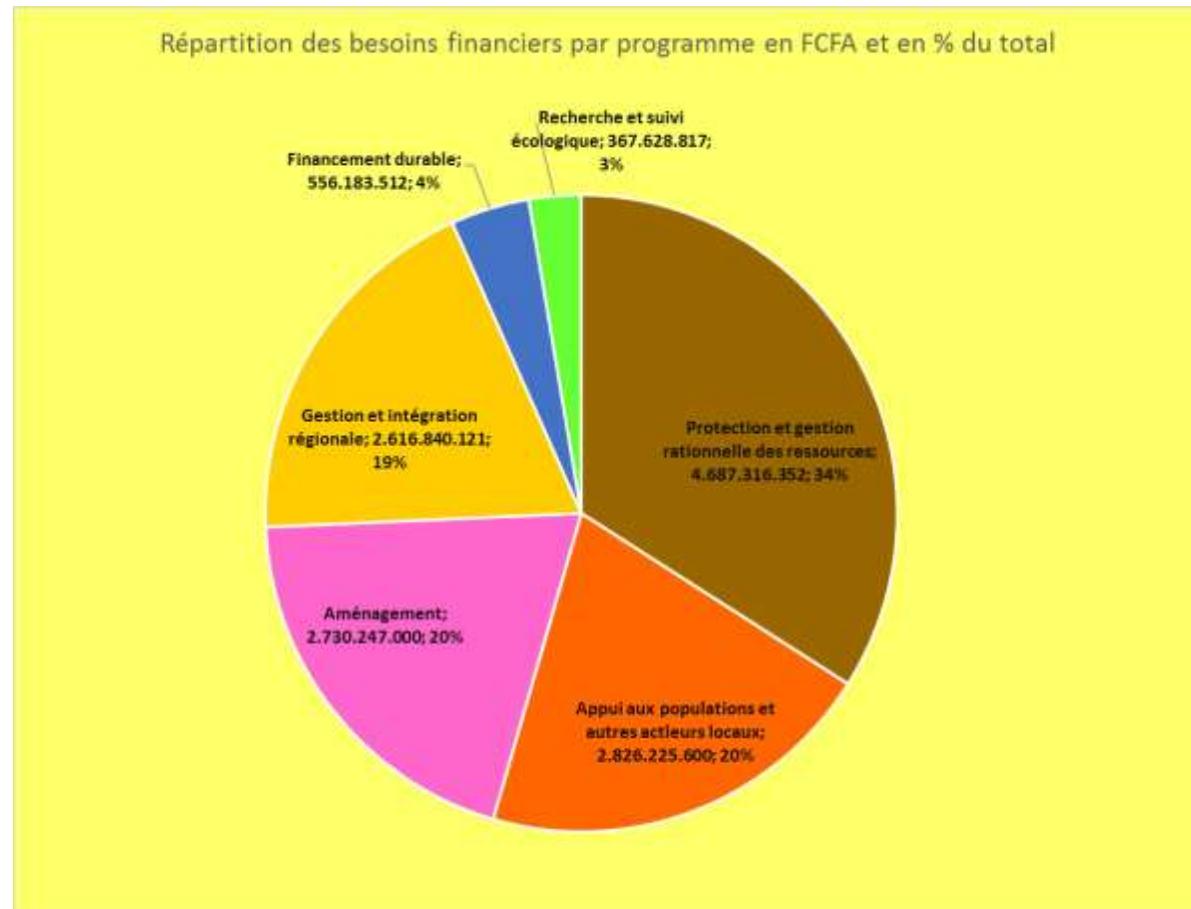
- ▶ les coûts des études et des prestations de services augmentent jusqu'en troisième année et redescendent ensuite, et ce en fonction des programmations des missions d'expertise, des formations et d'activités particulières, comme les inventaires aériens ;

- ▶ les autres types de catégories de coûts restent stables dans le temps.

L'effet conjugué de ces évolutions aboutit à une courbe montante des besoins financiers totaux durant les deux premières années et à une courbe descendante au cours des trois dernières années.



En ce qui concerne la ventilation des besoins financiers par programme, la « Protection et la gestion rationnelle des ressources » se trouve clairement en tête. Les coûts qui lui sont imputables représentent 34% du total de la période considérée. Ce programme est suivi par un groupe de trois autres, à savoir « l'Appui aux populations et autres acteurs locaux », les « Aménagements » et la « Gestion et l'intégration régionale », qui se retrouvent pratiquement à égalité, avec respectivement 21%, 20% et 19%. Les deux programmes restants, c'est-à-dire le « Financement durable » et la « Recherche et le suivi écologique », ne représentent, avec respectivement 4% et 3% que des parts modestes des besoins totaux, mais les montants absolus pour la période, avec respectivement 556 Mio FCFA (0,8 Mio €) et 368 Mio FCFA (0,6 Mio €), ne sont pas non plus insignifiants. Il semble aussi utile de souligner à ce propos que les besoins financiers d'un programme de gestion d'aire protégée ne sauraient en aucune manière constituer un indicateur de l'importance de celui-ci pour la préservation et la mise en valeur de l'aire protégée, ni pour le degré d'attention dont il fait l'objet. Les besoins financiers sont uniquement fonction des tâches à effectuer et des moyens requis à cet effet.



La nette position du programme « protection et gestion rationnelle des ressources » en tête s'explique par les proportions élevées qui lui sont imputables dans plusieurs catégories de coûts, qui correspondent elles-mêmes aux plus grands besoins financiers. Ainsi 53% des charges du personnel le concerne, 57% de celles relatives aux « déplacements, missions et réceptions », et 61% de celles des équipements. La surveillance nécessite des effectifs importants qui vont de pair avec des besoins d'équipements également étendus. En l'occurrence, les coûts d'équipement de ce programme comportent l'acquisition de l'avion pour la surveillance aérienne. La part élevée dans les coûts de « déplacement, missions et réceptions » est due au ravitaillement des patrouilles.

L'ampleur des besoins financiers du programme « d'appui aux populations et autres acteurs locaux » résulte principalement des montants prévus pour les projets au profit des communautés. Ils représentent plus de 70% des coûts du programme.

Comme déjà signalé plus haut, les coûts estimés pour le programme « Aménagement » reposent sur les chiffres de l'étude d'état des lieux des infrastructures de 2009, qui supposait la réhabilitation ou la reconstruction à l'identique de tout ce qui avait été mis en place. Ces estimations demandent à être confirmées dans le cadre des études de planification à réaliser à différentes échelles (conception d'ensemble jusqu'aux plans d'exécution détaillés), qui devront précéder les chantiers.

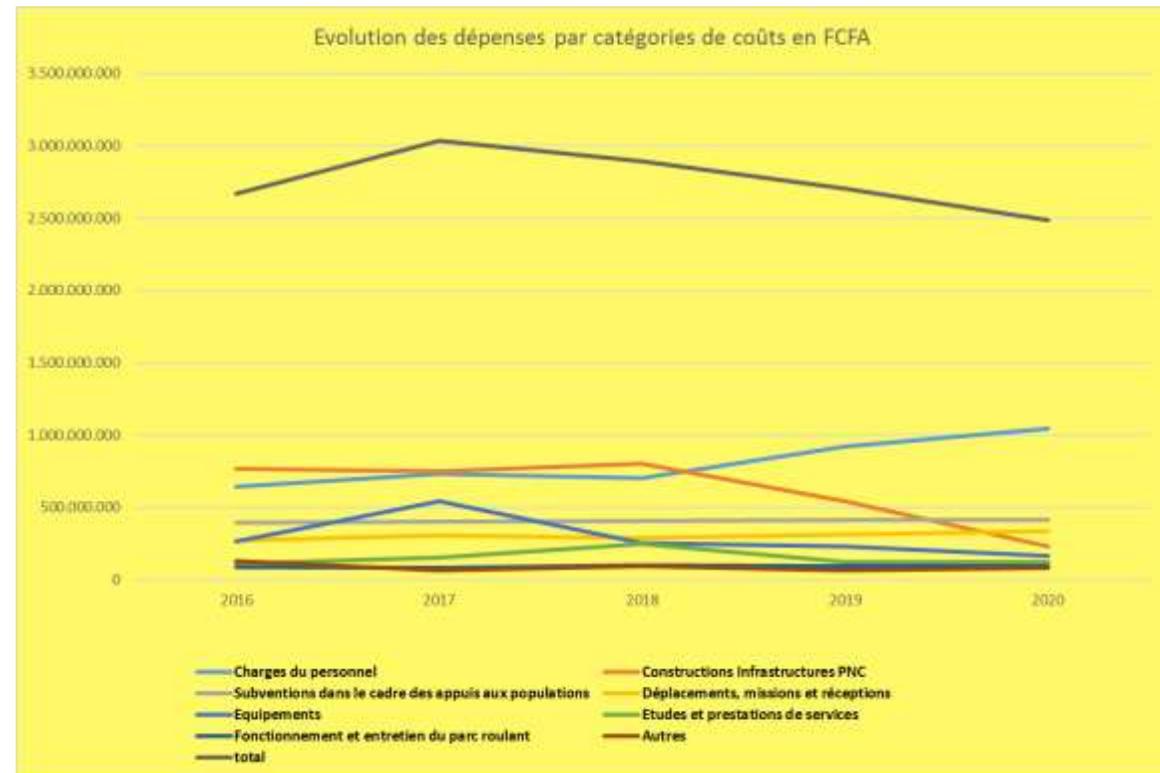
La quatrième place du programme «Gestion et intégration régionale» est due notamment au fait que tout le personnel, en dehors de celui de la surveillance et des animateurs ruraux, lui a été rattaché, ce qui correspond à 41% des charges

du personnel. Il englobe aussi tout l'équipement affecté au siège de la DZNE ou qui n'est pas utilisé exclusivement par un des autres programmes. Ainsi sa part dans les coûts d'équipement représente 28%. Entre autres en raison des fonctions de coordination et suivi exercées par le personnel d'encadrement du siège de la DZNE, le pourcentage à imputer au programme dans les dépenses de « déplacement, missions et réceptions » est, avec 19 %, également assez élevé. Par ailleurs, ce programme s'est vu rattacher des coûts qui ne peuvent pas être répartis de manière évidente (c'est-à-dire sans recours à des clés de

répartition impliquant la formulation de différentes hypothèses) entre les programmes.

Par rapport à l'évolution des besoins financiers par programme, on remarque :

- ▶ que ceux-ci baissent nettement en fin de période pour les aménagements, et ce pour les raisons déjà indiquées ci-dessus à propos de l'analyse des coûts par nature ;
- ▶ qu'ils connaissent au contraire une augmentation sensible pour les deux dernières années pour le programme « Protection et gestion rationnelle des ressources », ce qui est



dû à l'accroissement des effectifs du personnel de surveillance ;

- ▶ que pour le programme « Gestion et intégration régionale », les besoins culminent pendant la deuxième année, étant donné que c'est à ce moment là que se situe le gros des acquisitions d'équipements ;

- ▶ qu'au niveau du programme « Financement durable », les besoins en cinquième année sont nettement inférieurs à ceux des années précédentes, ce qui s'explique par le fait que les investissements sont prévus pour être réalisés durant les premières années et qu'il en est de même pour les études devant orienter le programme.

L'évolution des besoins financiers totaux reflète les variations au niveau de ces programmes.

Coûts récurrents

Pour la détermination des coûts récurrents, il a été considéré que ceux-ci correspondaient à tous les coûts qui ont un caractère continu ou qui surviennent de manière régulière et sont espacés par des intervalles dont la durée se situe à l'intérieur d'horizons de planification habituels. Ils englobent par conséquent, en plus de coûts de fonctionnement au sens classique, les coûts pour le remplacement de la plupart des équipements, ainsi que ceux des travaux courants d'entretien des infrastructures.

Dans le cas présent, les coûts récurrents ont été déduits de la projection pour la période 2016 à 2020, en y apportant un certain nombre de modifications, dont les principales sont les suivantes :

- ▶ élimination des coûts correspondant à la réhabilitation, à la reconstruction ou à la construction d'infrastructures;
- ▶ élimination des coûts d'activités présentant un caractère exceptionnel et étant liées à la reprise

en main de la gestion du PNC (surtout des études pour la mise au point d'approches et de stratégies) ;

- ▶ extrapolation du niveau de coût atteint en fin de période, pour des activités connaissant une montée en puissance (par exemple couverture des besoins en personnel).

- ▶ Lissage des variations pour les coûts dont les montants changent d'une année à l'autre, par le calcul de moyennes pluriannuelles.

La moyenne annuelle de coûts récurrents obtenue s'élève à 2.130 Mio FCFA (3,2 Mio €), alors que celle des coûts prévus pour la période 2016 à 2020 se chiffre à 2.757 Mio FCFA (4,2 Mio €), ce qui équivaut à une différence de 23%. Rame-nés à la surface du PNC, ces coûts récurrents correspondent à une valeur de 283 € au km² par an. Comparé à des chiffres de référence que l'on peut trouver dans la littérature, ce résultat représente un niveau assez élevé de dépenses, qui semble cependant tout à fait justifiable eu égard aux caractéristiques du parc et à ses enjeux. D'un autre côté, il est également évident qu'il est difficile (et pas non plus souhaitable), lors de l'estimation de besoins financiers, de faire complètement abstraction des possibilités de financement existantes. Les estimations réalisées par exemple pour la période 2011 à 2015 pour les aires protégées du Bénin avaient abouti à des valeurs nettement inférieures de 74 € / km² pour le parc du W et de 43 € / km² pour celui de la Pendjari.

4.3 Ressources financières acquises

Pour la période de planification considérée, le volume des ressources financières dont la disponibilité est acquise jusqu'à présent demeure encore nettement en dessous des besoins, représentant légèrement plus de 80% de ces derniers. Par source de financement, la situation se présente comme suit :

- ▶ De loin le plus grand financement provient de la KfW. Les fonds qui devraient être mis à disposition dans le cadre du projet d'appui au Parc national de la Comoé, dont le démarrage est imminent, s'élèvent à 5.080 Mio FCFA pour la partie destinée aux interventions (c'est-à-dire hors budget « Assistance Technique »). Selon les dernières propositions, 3.960 Mio FCFA de cette somme devraient être affectés à des travaux d'infrastructures et des acquisitions d'équipements, 660 Mio FCFA iraient dans le fonctionnement et 460 Mio FCFA seraient réservés à des imprévus.

- ▶ L'Etat de Côte d'Ivoire assure la prise en charge du personnel permanent de la DZNE, et ce au moins à concurrence des coûts actuels d'environ 450 Mio FCFA par an, soit 2.250 Mio FCFA pour 5 ans. L'Etat s'est également engagé à poursuivre ses contributions aux coûts d'investissement et de fonctionnement du PNC. Ces contributions sont actuellement de l'ordre de 100 Mio FCFA pour le fonctionnement et de 75 Mio FCFA pour les investissements, soit respectivement 500 Mio FCFA et 375 Mio FCFA pour 5 ans.

- ▶ La Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire s'est engagée d'allouer durant les prochaines années 300 Mio FCFA pour les coûts de fonctionnement du PNC, soit 1.500 Mio FCFA sur 5 ans.

► La GIZ apportera également l'équivalent d'environ 300 Mio FCFA par an, notamment sous forme de prise en charge de formations et d'ateliers.

► Les ressources propres auxquelles on peut s'attendre de manière réaliste durant les cinq prochaines années devraient être de l'ordre de 90 Mio FCFA.

&Le total de ces différentes ressources pour la période est de 11.295 Mio FCFA.

4.4 Gap de financement et possibilités pour le combler

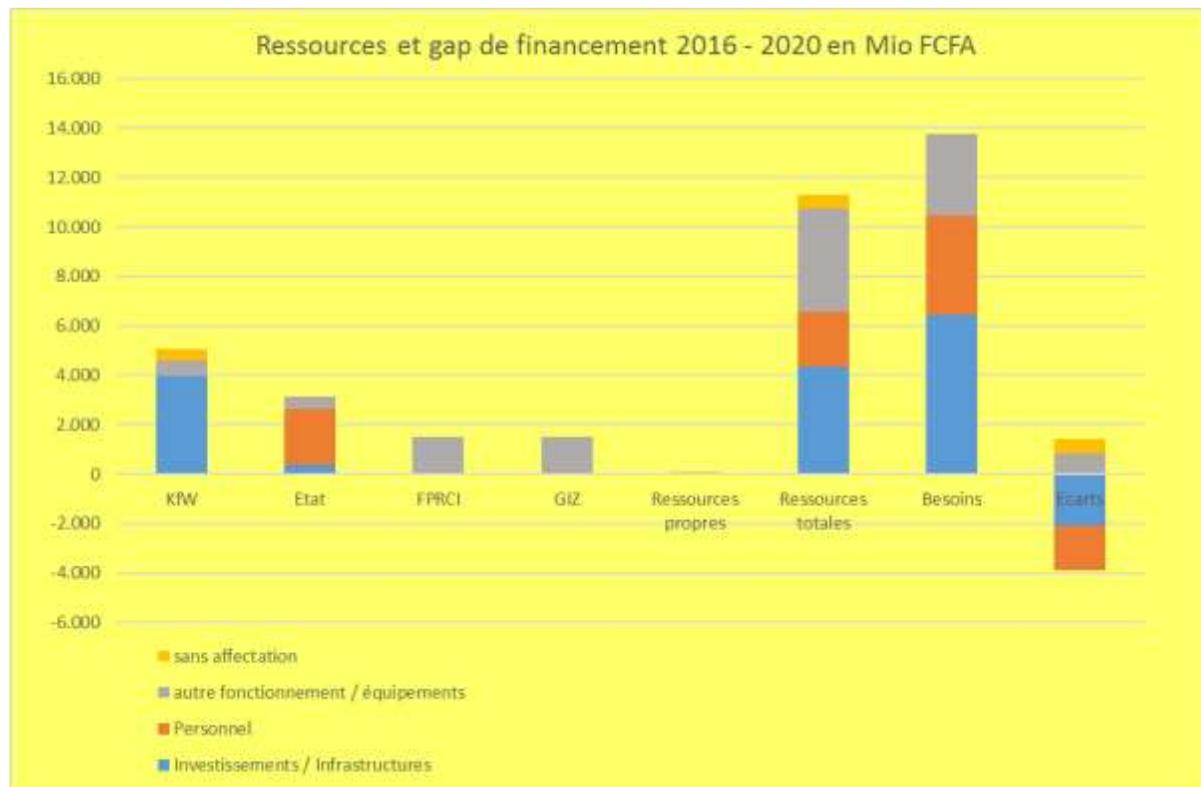
Le gap entre l'ensemble des besoins et des ressources de financement s'élève, pour la période de planification, à 2.489 Mio FCFA (3,8 Mio €). Dans la mesure où la majorité des financements est pré affectée à des domaines d'intervention et des types de coûts, il convient d'examiner égale-

ment. En l'occurrence, on constate que des déficits existent concernant la couverture des coûts d'investissement en infrastructures et équipements et des charges du personnel. Ceux-ci sont respectivement de l'ordre de 1.550 Mio FCFA (2,3 Mio €) et 1750 Mio FCFA (2,7 Mio €). Par contre, un excédent de financement d'environ 860 Mio FCFA (1,3 Mio €) s'observe pour les coûts de fonctionnement, hors personnel. Cet excédent est lié au fait que le financement de la FPRCI est réservé à des coûts récurrents. Si on incluait dans ces coûts aussi des acquisitions d'équipement, conformément la compréhension du terme évoqué plus haut, l'excédent pourrait servir à réduire l'écart au niveau des investissements.

La KfW est éventuellement en mesure de mettre à la disposition du PNC une tranche de financement supplémentaire qui pourrait aller jusqu'à un montant de 3.3 Mrd FCFA (5 Mio €) et dont les conditions d'utilisation seraient similaires à celles du financement déjà acquis. Si cette perspective devait se confirmer, le déficit pour les investissements serait non seulement comblé, mais il resterait encore des fonds pouvant être affectés à d'autres besoins.

Vu la volonté politique manifestée par l'Etat de Côte d'Ivoire en la matière et la manière dont il a contribué au financement du PNC durant les dernières années, on peut supposer qu'il sera prêt de couvrir le déficit qui subsiste encore pour l'instant au niveau des charges du personnel et qui résulte des augmentations des effectifs prévus.

Dans les conditions qui viennent d'être indiquées, la résorption du gap ne devrait pas représenter un véritable problème pour la période considérée. Au-delà de celle-ci, la situation est par contre beaucoup plus incertaine, ce qui est notamment en relation avec le fait que les appuis



ment comment se présente la situation sous cet

de la coopération allemande seront normalement venus à échéance. Avec les coûts récurrents annuels déterminés de 2.130 Mio FCFA et en supposant que l'Etat de Côte d'Ivoire prenne en charge la totalité des coûts du personnel et que la FPRCI continue d'allouer des fonds de l'ordre de 300 Mio FCFA par an, le gap annuel à combler serait de près de 620 Mio de FCFA (0,9 Mio €).

Il est prévu de déployer dès à présent des efforts dans trois directions :

- ▶ examiner avec la FPRCI les possibilités d'une augmentation de son concours au financement du PNC ;
- ▶ explorer avec la coopération allemande des pistes pour un prolongement des appuis en cours. Une opportunité pourrait résulter de l'apparition de reliquats financiers durant les phases de projet actuelles. Ceci pourrait notamment être le cas, si le financement supplémentaire de la KfW évoqué ci-dessus devait se concrétiser ;
- ▶ se rapprocher d'autres PTF, pour les inciter à soutenir le PNC.



Figure 18. Séance de travail entre OIPR et les partenaires



Figure 19. Panneau d'information implanté à la limite du PNC



Figure 20. Borne géodésique pour matérialiser les limites du PNC



Figure 21. Séances de sensibilisation et d'information dans les écoles

5 Suppositions et risques

Une première supposition importante par rapport à la faisabilité du présent Plan d'Affaires est la réalisation des apports financiers attendus de l'Etat de Côte d'Ivoire et de la FPRCI, lesquels représentent une part substantielle des financements nécessaires. Pour ce qui est de l'Etat de Côte d'Ivoire, cela dépendra surtout de la poursuite de sa politique de soutien actif à la protection de la nature (traduit entre autres par les contrats de conversion de dettes). Jusqu'à présent, tout laisse à penser que ce sera effectivement le cas. Concernant la FPRCI, il faudra que la situation sur les marchés financiers et ses décisions de placements lui permettent de générer suffisamment de revenus pour pouvoir répondre à ses engagements d'appui. Pour l'instant, et malgré les turbulences sur les marchés, les résultats financiers de la FPRCI sont plutôt encourageants.

Sur le plan financier, il est d'autre part nécessaire que le gap qui apparaît au niveau des investissements et des charges du personnel puisse être comblé. Pour ce qui est des charges du personnel, il existe déjà, comme cela a été évoqué ci-dessus, plus ou moins un accord de principe de la part de l'Etat pour financer l'accroissement prévu des effectifs. L'écart relatif au financement des investissements pourrait être éliminé grâce à l'appui supplémentaire de la KfW, également signalé ci-dessus, et pour lequel les chances de mise en place semblent assez grandes. Si ce n'était pas le cas, il faudrait soit rechercher encore d'autres appuis, soit procéder à des ajustements dans la programmation des investissements.

Du côté de la DZNE, la mise en œuvre du Plan d'Affaires représente un défi en termes de capacités organisationnelles et de gestion administrative et financière, étant donné qu'elle implique des volumes d'activités, et de moyens pour les accomplir, bien supérieurs à ceux des années passées. Avec les dispositions déjà prises à ces niveaux, et en comptant sur un encadrement compétent et motivé, la DZNE s'estime déjà bien préparée pour affronter cette nouvelle situation.

Du point de vue technique, c'est à dire en ce qui concerne la réalisation des activités des programmes qui sont à la base de l'estimation des besoins financiers, la faisabilité est notamment subordonnée à l'hypothèse qu'il n'y ait pas de nouvelles, fortes pressions, s'exerçant sur le PNC. L'évolution à ce niveau dépend, en partie, tant de facteurs nationaux que régionaux. Sur le plan national, il y a de bonnes raisons de penser que la stabilité politique et la sécurité retrouvées à partir de 2011 persistent. Sur le plan régional il existe quelques sujets de préoccupation, tels que le processus de transition politique au Burkina Faso ou les violences liées à l'extrémisme religieux dans plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest. Un moyen de prévenir les répercussions qui



Figure 22. Campagne de sensibilisation dans les préfectures riveraines du PNC

pourraient en résulter pour le PNC est la coopération transfrontalière déjà en place, aussi bien au niveau des administrations d'aires protégées qu'au niveau gouvernemental.



Figure 23. Une rencontre avec les chefs traditionnels dans la région de Bounkani

ANNEXE 1 – Planification financière

Besoins financiers 2016 – 2020 par programmes en FCFA

Programmes	Années						en % du Total 2016 - 2020
	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2016 - 2020	
Protection et gestion rationnelle des ressources	814.558.835	901.071.945	868.684.790	1.026.841.175	1.076.159.607	4.687.316.352	34%
Appui aux populations et autres acteurs locaux	527.437.180	552.369.130	599.427.180	581.939.130	565.052.980	2.826.225.600	21%
Recherche et suivi écologique	29.558.581	151.063.287	66.944.081	24.201.581	95.861.287	367.628.817	3%
Financement durable	66.417.147	81.376.000	107.585.215	282.135.150	18.670.000	556.183.512	4%
Aménagements	756.377.000	691.237.000	770.891.000	291.994.000	219.748.000	2.730.247.000	20%
Gestion et intégration régionale	475.522.340	659.120.943	479.917.340	493.986.555	508.292.943	2.616.840.121	19%
Total	2.669.871.083	3.036.238.305	2.893.449.606	2.701.097.591	2.483.784.817	13.784.441.402	

Besoins financiers 2016 -2020 par catégories de coûts en FCFA

Catégories de coûts (groupes de coûts par nature)	Années						En % du Total
	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2016 - 2020	2016 - 2020
Constructions	767.877.000	749.407.000	800.971.000	544.289.000	233.078.000	3.095.622.000	22%
Equipements	155.000.000	441.200.000	170.500.000	118.300.000	57.200.000	942.200.000	7%
Petit équipement < ou = 250.000 FCFA	110.730.450	101.352.450	84.508.450	111.043.200	106.321.200	513.955.750	4%
Fonctionnement et entretien du parc roulant	86.040.093	85.384.815	99.580.616	92.406.351	91.977.577	455.389.452	3%
Fonctionnement et entretien des bâtiments		3.020.000	7.020.000	4.340.000	4.840.000	19.220.000	0%
Fonctionnement de bureau	19.975.000	19.975.000	19.975.000	19.975.000	19.975.000	99.875.000	1%
Etudes et prestations de services	113.366.000	154.644.000	246.642.000	122.376.000	122.246.000	759.274.000	6%
Publicité, publications, relations publiques	49.007.500	34.567.500	55.407.500	34.017.500	49.817.500	222.817.500	2%
Télécommunication	3.342.500	3.297.500	3.342.500	3.897.500	3.942.500	17.822.500	0%
Locations	3.735.000	2.950.000	5.620.000	2.855.000	3.020.000	18.180.000	0%
Déplacements, missions et réceptions	271.991.500	307.114.000	289.206.500	314.872.000	334.041.000	1.517.225.000	11%
Personnel extérieur	16.190.000	46.190.000	19.040.000	16.190.000	46.190.000	143.800.000	1%
Charges de personnel	625.616.040	685.136.040	685.136.040	905.036.040	997.136.040	3.898.060.200	28%
Autres dépenses (y compris subventions projets périphériques)	447.000.000	402.000.000	406.500.000	411.500.000	414.000.000	2.081.000.000	15%
Total	2.669.871.083	3.036.238.305	2.893.449.606	2.701.097.591	2.483.784.817	13.784.441.402	

Besoins financiers 2016 -2020 par catégories de coûts et par programmes en FCFA

Catégories de coûts et programmes	Années					
	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2016 - 2020
Constructions						
Financement durable	59.500.000	58.170.000	33.280.000	252.295.000	11.330.000	414.575.000
Aménagements	706.377.000	689.237.000	765.691.000	289.994.000	219.748.000	2.671.047.000
Gestion et intégration régionale	2.000.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000	10.000.000
Sous-total constructions	767.877.000	749.407.000	800.971.000	544.289.000	233.078.000	3.095.622.000
Equipements						
Protection et gestion rationnelle des ressources	81.500.000	209.000.000	109.800.000	65.100.000	13.800.000	479.200.000
Appui aux populations et autres acteurs locaux	5.600.000	700.000	25.000.000	23.700.000		55.000.000
Recherche et suivi écologique		47.500.000				47.500.000
Gestion et intégration régionale	67.900.000	184.000.000	35.700.000	29.500.000	43.400.000	360.500.000
Sous-total équipements	155.000.000	441.200.000	170.500.000	118.300.000	57.200.000	942.200.000
Petit équipement < ou = 250.000 FCFA						
Protection et gestion rationnelle des ressources	89.069.250	64.319.250	75.574.250	94.057.000	87.912.000	410.931.750
Appui aux populations et autres acteurs locaux		200.000		200.000		400.000
Recherche et suivi écologique	6.213.800	27.918.800	1.411.800	856.800	16.476.800	52.878.000
Gestion et intégration régionale	15.447.400	8.914.400	7.522.400	15.929.400	1.932.400	49.746.000
Sous-total petit équipement < ou = 250.000 FCFA	110.730.450	101.352.450	84.508.450	111.043.200	106.321.200	513.955.750
Fonctionnement et entretien du parc roulant						
Protection et gestion rationnelle des ressources	70.666.585	69.340.195	70.383.540	75.649.675	76.080.107	362.120.102
Appui aux populations et autres acteurs locaux	9.666.680	9.809.630	9.666.680	9.809.630	9.662.480	48.615.100
Recherche et suivi écologique	1.988.781	2.588.487	15.676.281	1.988.781	2.588.487	24.830.817

Catégories de coûts et programmes	Années					
	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2016 - 2020
Financement durable	237.147		373.215	1.104.150		1.714.512
Gestion et intégration régionale	3.480.900	3.646.503	3.480.900	3.854.115	3.646.503	18.108.921
<i>Sous-total fonctionnement et entretien du parc roulant</i>	86.040.093	85.384.815	99.580.616	92.406.351	91.977.577	455.389.452
Fonctionnement et entretien des bâtiments						
Financement durable		1.020.000	1.820.000	2.340.000	4.840.000	10.020.000
Aménagement		2.000.000	5.200.000	2.000.000		9.200.000
<i>Sous-total fonctionnement et entretien des bâtiments</i>		3.020.000	7.020.000	4.340.000	4.840.000	19.220.000
Fonctionnement de bureau						
Gestion et intégration régionale	19.975.000	19.975.000	19.975.000	19.975.000	19.975.000	99.875.000
<i>Sous-total fonctionnement de bureau</i>	19.975.000	19.975.000	19.975.000	19.975.000	19.975.000	99.875.000
Etudes et prestations de services						
Protection et gestion rationnelle des ressources	65.821.000	62.651.000	111.755.000	51.895.000	60.551.000	352.673.000
Appui aux populations et autres acteurs locaux	23.715.000	32.065.000	48.115.000	29.565.000	33.715.000	167.175.000
Recherche et suivi écologique	3.780.000	9.480.000	27.630.000	3.780.000	10.380.000	55.050.000
Financement durable	3.550.000	14.656.000	41.562.000	14.756.000		74.524.000
Gestion et intégration régionale	16.500.000	35.792.000	17.580.000	22.380.000	17.600.000	109.852.000
<i>Sous-total études et prestations de services</i>	113.366.000	154.644.000	246.642.000	122.376.000	122.246.000	759.274.000
Publicité, publications, relations publiques						
Protection et gestion rationnelle des ressources	1.390.000	650.000	1.390.000	650.000	650.000	4.730.000
Appui aux populations et autres acteurs locaux	44.117.500	30.417.500	43.017.500	29.867.500	45.667.500	193.087.500
Financement durable	2.500.000	2.500.000	10.000.000	2.500.000	2.500.000	20.000.000
Gestion et intégration régionale	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	5.000.000
<i>Sous-total publicité, publications, relations publiques</i>	49.007.500	34.567.500	55.407.500	34.017.500	49.817.500	222.817.500

Catégories de coûts et programmes	Années					
	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2016 - 2020
Télécommunication						
Protection et gestion rationnelle des ressources	3.097.500	3.097.500	3.097.500	3.697.500	3.697.500	16.687.500
Appui aux populations et autres acteurs locaux	165.000	120.000	165.000	120.000	165.000	735.000
Gestion et intégration régionale	80.000	80.000	80.000	80.000	80.000	400.000
Sous-total télécommunication	3.342.500	3.297.500	3.342.500	3.897.500	3.942.500	17.822.500
Locations						
Protection et gestion rationnelle des ressources	1.425.000	645.000	1.410.000	600.000	660.000	4.740.000
Appui aux populations et autres acteurs locaux	1.510.000	1.405.000	1.560.000	1.405.000	1.510.000	7.390.000
Recherche et suivi écologique	50.000	50.000	50.000	50.000	100.000	300.000
Financement durable		50.000	1.850.000	200.000		2.100.000
Gestion et intégration régionale	750.000	800.000	750.000	600.000	750.000	3.650.000
Sous-total locations	3.735.000	2.950.000	5.620.000	2.855.000	3.020.000	18.180.000
Déplacements, missions et réceptions						
Protection et gestion rationnelle des ressources	163.139.500	152.919.000	156.824.500	188.842.000	197.359.000	859.084.000
Appui aux populations et autres acteurs locaux	46.663.000	61.652.000	51.403.000	61.772.000	46.333.000	267.823.000
Recherche et suivi écologique	7.586.000	23.586.000	9.386.000	7.586.000	26.376.000	74.520.000
Financement durable	630.000	4.980.000	18.700.000	8.940.000		33.250.000
Gestion et intégration régionale	53.973.000	63.977.000	52.893.000	47.732.000	63.973.000	282.548.000
Sous-total déplacements, missions et réceptions	271.991.500	307.114.000	289.206.500	314.872.000	334.041.000	1.517.225.000
Personnel extérieur						
Protection et gestion rationnelle des ressources	6.250.000	6.250.000	6.250.000	6.250.000	6.250.000	31.250.000
Recherche et suivi écologique	9.940.000	39.940.000	12.790.000	9.940.000	39.940.000	112.550.000
Sous-total personnel extérieur	16.190.000	46.190.000	19.040.000	16.190.000	46.190.000	143.800.000

Catégories de coûts et programmes	Années					
	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2016 - 2020
Charges de personnel						
Protection et gestion rationnelle des ressources	331.200.000	331.200.000	331.200.000	539.100.000	628.200.000	2.160.900.000
Appui aux populations et autres acteurs locaux		15.000.000	15.000.000	15.000.000	15.000.000	60.000.000
Gestion et intégration régionale	294.416.040	338.936.040	338.936.040	350.936.040	353.936.040	1.677.160.200
Sous-total charges de personnel	625.616.040	685.136.040	685.136.040	905.036.040	997.136.040	3.898.060.200
Autres dépenses						
Protection et gestion rationnelle des ressources	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	5.000.000
Appui aux populations et autres acteurs locaux	396.000.000	401.000.000	405.500.000	410.500.000	413.000.000	2.026.000.000
Aménagements	50.000.000					50.000.000
Sous-total autres dépenses	447.000.000	402.000.000	406.500.000	411.500.000	414.000.000	2.081.000.000
Total	2.669.871.083	3.036.238.305	2.893.449.606	2.701.097.591	2.483.784.817	13.784.441.402

Besoins financiers 2016 -2020 par programmes et catégories de coûts en FCFA

Programmes et catégories de coûts	Année					Total 2016 - 2020
	2016	2017	2018	2019	2020	
Protection et gestion rationnelle des ressources						
Equipements	81.500.000	209.000.000	109.800.000	65.100.000	13.800.000	479.200.000
Petit équipement < ou = 250.000 F	89.069.250	64.319.250	75.574.250	94.057.000	87.912.000	410.931.750
Fonctionnement et entretien du parc roulant	70.666.585	69.340.195	70.383.540	75.649.675	76.080.107	362.120.102
Etudes et prestations de services	65.821.000	62.651.000	111.755.000	51.895.000	60.551.000	352.673.000
Publicité, publications, relations publiques	1.390.000	650.000	1.390.000	650.000	650.000	4.730.000
Télécommunication	3.097.500	3.097.500	3.097.500	3.697.500	3.697.500	16.687.500
Locations	1.425.000	645.000	1.410.000	600.000	660.000	4.740.000
Déplacements, missions et réception	163.139.500	152.919.000	156.824.500	188.842.000	197.359.000	859.084.000
Personnel extérieur	6.250.000	6.250.000	6.250.000	6.250.000	6.250.000	31.250.000
Charges de personnel	331.200.000	331.200.000	331.200.000	539.100.000	628.200.000	2.160.900.000
Autres dépenses	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	5.000.000
Sous-total protection et gestion rationnelle des ressources	814.558.835	901.071.945	868.684.790	1.026.841.175	1.076.159.607	4.687.316.352
Appui aux populations et autres acteurs locaux						
Equipements	5.600.000	700.000	25.000.000	23.700.000		55.000.000
Petit équipement < ou = 250.000 F		200.000		200.000		400.000
Fonctionnement et entretien du parc roulant	9.666.680	9.809.630	9.666.680	9.809.630	9.662.480	48.615.100
Publicité, publications, relations publiques	44.117.500	30.417.500	43.017.500	29.867.500	45.667.500	193.087.500
Etudes et prestations de services	23.715.000	32.065.000	48.115.000	29.565.000	33.715.000	167.175.000
Télécommunication	165.000	120.000	165.000	120.000	165.000	735.000
Locations	1.510.000	1.405.000	1.560.000	1.405.000	1.510.000	7.390.000
Déplacements, missions et réception	46.663.000	61.652.000	51.403.000	61.772.000	46.333.000	267.823.000
Charges de personnel		15.000.000	15.000.000	15.000.000	15.000.000	60.000.000
Autres dépenses	396.000.000	401.000.000	405.500.000	410.500.000	413.000.000	2.026.000.000
Sous-total aux populations et autres acteurs locaux	527.437.180	552.369.130	599.427.180	581.939.130	565.052.980	2.826.225.600

Programmes et catégories de coûts	Année					Total 2016 - 2020
	2016	2017	2018	2019	2020	
Etudes et prestations de services	16.500.000	35.792.000	17.580.000	22.380.000	17.600.000	109.852.000
Publicité, publications, relations publiques	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	5.000.000
Locations	750.000	800.000	750.000	600.000	750.000	3.650.000
Télécommunication	80.000	80.000	80.000	80.000	80.000	400.000
Déplacements, missions et réception	53.973.000	63.977.000	52.893.000	47.732.000	63.973.000	282.548.000
Charges de personnel	294.416.040	338.936.040	338.936.040	350.936.040	353.936.040	1.677.160.200
<i>Sous-total gestion et intégration régionale</i>	<i>475.522.340</i>	<i>659.120.943</i>	<i>479.917.340</i>	<i>493.986.555</i>	<i>508.292.943</i>	<i>2.616.840.121</i>
Total	2.669.871.083	3.036.238.305	2.893.449.606	2.701.097.591	2.483.784.817	13.784.441.402

Besoins financiers 2016 -2020 par programmes et activités en FCFA

Programmes et activités	Années					Total 2016 - 2020
	2016	2017	2018	2019	2020	
Protection et gestion rationnelle des ressources						
Acquérir les équipements de gestion des feux	13.475.000	5.375.000	5.375.000	14.975.000	5.375.000	44.575.000
Acquérir les équipements pour la surveillance	153.885.000	264.735.000	176.790.000	138.035.000	90.190.000	823.635.000
Assurer le fonctionnement général des activités de protection	6.656.500	6.656.500	6.656.500	6.656.500	6.656.500	33.282.500
Assurer une surveillance aérienne	81.710.000	79.610.000	79.610.000	79.610.000	79.610.000	400.150.000
Evaluer la stratégie de surveillance	5.372.000	7.049.000	5.372.000	5.372.000	7.049.000	30.214.000
Former les agents à la lutte anti braconnage			57.800.000			57.800.000
Former les agents au secourisme	12.326.917	11.254.877			12.326.917	35.908.711
Former les au pilotage de drone	1.335.000					1.335.000
Former les OPJ et APJ	5.044.515	5.044.515	3.629.515		3.659.515	17.378.060
Organiser journées sensibilisation feux de brousse	5.881.625	5.881.625	5.881.625	5.881.625	5.881.625	29.408.125
Organiser les mises à feu	8.132.678	8.132.678	6.830.550	6.830.550	6.830.550	36.757.006
Réaliser les patrouilles d'envergure	56.538.500	56.538.500	56.538.500	72.986.250	72.986.250	315.588.000
Réaliser les patrouilles ordinaires	119.594.250	119.594.250	119.594.250	157.394.250	157.394.250	673.571.250
Réaliser une cérémonie de sortie de formation LAB	5.529.350		5.529.350			11.058.700
Voyage d'échange coordonnateur BM et chefs secteurs	7.877.500		7.877.500			15.755.000
couvrir les besoins en personnel du programme protection	331.200.000	331.200.000	331.200.000	539.100.000	628.200.000	2.160.900.000
Sous-total protection et gestion rationnelle des ressources	814.558.835	901.071.945	868.684.790	1.026.841.175	1.076.159.607	4.687.316.352
Appui aux populations et autres acteurs locaux						
Accompagner les actions d'éducation environnementale des écoles	2.103.045	17.103.045	19.103.045	19.103.045	24.103.045	81.515.225
Accompagner les actions des clubs environnementaux scolaires	21.103.045	21.103.045	21.103.045	26.103.045	26.103.045	115.515.225
Acquérir les équipements de la cellule mesures riveraines	600.000	900.000	25.000.000	18.900.000		45.400.000
Acquérir les supports de sensibilisation	23.267.500	18.217.500	16.017.500	22.667.500	18.667.500	98.837.500
Appuyer les activités socio-culturelles autour du Parc	7.332.080	7.332.080	7.332.080	7.332.080	7.332.080	36.660.400
Appuyer les projets sociocommunitaires liés à la conservation	396.497.993	396.497.993	396.497.993	396.497.993	396.497.993	1.982.489.965
Assurer les activités quotidiennes d'animation	4.050.000	4.050.000	4.050.000	4.050.000	4.050.000	20.250.000
Evaluer les actions des mesures riveraines			22.020.000			22.020.000

Programmes et activités	Années					Total 2016 - 2020
	2016	2017	2018	2019	2020	
Former les animateurs en techniques d'animation		1.435.000		1.435.000		2.870.000
Former les membres d'AVCD en gestion d'associations	9.300.000		9.300.000		9.300.000	27.900.000
Organiser des excursions dans le PNC	2.768.484	2.768.484	2.768.484	2.768.484	2.768.484	13.842.420
Organiser un concours du village lauréat de la conservation	21.293.620		21.293.620		21.289.420	63.876.660
Partenariats avec structures publiques, privées et société civile	250.000	250.000	250.000	250.000	250.000	1.250.000
Participer aux sessions de planification des collectivités	883.173	883.173	883.173	883.173	883.173	4.415.865
Réaliser les conférences en milieu scolaire	1.843.045	1.843.045	1.843.045	1.843.045	1.843.045	9.215.225
Réaliser les sessions CGL	17.760.000	17.760.000	17.760.000	17.760.000	17.760.000	88.800.000
Réaliser un voyage d'échange pour les communautés riveraines		11.183.000		11.183.000		22.366.000
Réaliser un voyage d'étude pour les membres du CGL		15.183.000		15.183.000		30.366.000
Réaliser une campagne de sensibilisation	9.535.145	9.535.145	9.535.145	9.535.145	9.535.145	47.675.725
Renforcer le partenariat avec les radios de proximité	1.950.000	1.950.000	1.950.000	1.950.000	1.950.000	9.750.000
Organiser un concours des écoles lauréates de la conservation	6.900.050	9.374.620	7.720.050	9.494.620	7.720.050	41.209.390
Couvrir les besoins en personnel du programme appui aux populations		15.000.000	15.000.000	15.000.000	15.000.000	60.000.000
Sous-total appui aux populations et autres acteurs locaux	527.437.180	552.369.130	599.427.180	581.939.130	565.052.980	2.826.225.600
Recherche et suivi écologique						
Acquérir les équipements du suivi-écologique	5.897.000	72.462.000	1.095.000	540.000	13.520.000	93.514.000
Evaluer la mise en œuvre des conventions avec la recherche					3.740.000	3.740.000
Evaluer la stratégie de suivi écologique	5.120.000	5.120.000	5.120.000	5.120.000	5.120.000	25.600.000
Mettre en œuvre un programme de recherche appliquée	1.440.000	1.440.000	1.440.000	1.440.000	1.440.000	7.200.000
Organiser des séminaires sur les travaux de la station de recherche	549.765	549.765	549.765	549.765	549.765	2.748.825
Réaliser des formations pour l'inventaire total		17.840.603			17.840.603	35.681.206
Réaliser le suivi des éléphants	5.141.280	5.141.280	5.141.280	5.141.280	5.141.280	25.706.400
Réaliser les formations et le recyclage pour le suivi éléphants	1.849.113	1.849.113	1.849.113	1.849.113	1.849.113	9.245.565
Réaliser l'inventaire total de la faune		33.908.500			33.908.500	67.817.000
Superviser les opérations de suivi des éléphants	3.027.173	3.027.173	3.027.173	3.027.173	3.027.173	15.135.865
Superviser l'inventaire total de la faune		3.190.603			3.190.603	6.381.206
Réaliser les études sur les thèmes prioritaires de recherche	6.000.000	6.000.000	6.000.000	6.000.000	6.000.000	30.000.000
Collecter des données complémentaires pour le suivi écologique	534.250	534.250	534.250	534.250	534.250	2.671.250
Inventaire aérien			42.187.500			42.187.500

Programmes et activités	Années					Total 2016 - 2020
	2016	2017	2018	2019	2020	
Assurer le suivi technique des activités	2.899.800	2.899.800	2.899.800	2.899.800	2.899.800	14.499.000
Assurer le suivi évaluation des activités	2.685.800	2.685.800	2.685.800	2.685.800	2.685.800	13.429.000
Assurer le suivi interne des activités	2.329.600	2.329.600	2.329.600	2.329.600	2.329.600	11.648.000
Assurer les entretiens divers	13.875.000	13.875.000	13.875.000	13.875.000	13.875.000	69.375.000
Couvrir les besoins en personnel pour la gestion du PNC	294.416.040	338.936.040	338.936.040	350.936.040	353.936.040	1.677.160.200
Créer un centre de documentation de la DZNE		6.700.000		3.100.000		9.800.000
Elaborer une stratégie de communication pour le PNC				6.958.215		6.958.215
Equiper les AGEREF en matériel divers		6.192.000		5.532.000	660.000	12.384.000
Former les agents de la DZNE en gouvernance locale multi-acteurs		25.342.000				25.342.000
Former les AGEREF au suivi de faune		11.265.603			11.265.603	22.531.206
Réaliser les ateliers EOH et METT	7.096.000		7.096.000		7.096.000	21.288.000
Réaliser les audits et le suivi financier des activités	17.725.900	17.725.900	17.725.900	17.725.900	17.725.900	88.629.500
Tenir des réunions mensuelles de suivi des activités	11.414.000	11.414.000	11.414.000	11.414.000	11.414.000	57.070.000
Tenir les réunions de suivi du PO	16.665.000	16.665.000	16.665.000	16.665.000	16.665.000	83.325.000
Tenir des réunions de direction	13.254.000	13.254.000	13.254.000	13.254.000	13.254.000	66.270.000
<i>Sous-total gestion et intégration régionale</i>	475.522.340	659.120.943	479.917.340	493.986.555	508.292.943	2.616.840.121
Total	2.669.871.083	3.036.238.305	2.893.449.606	2.701.097.591	2.483.784.817	13.784.441.402

Détermination des coûts récurrents au-delà de 2020

Programmes et activités	Années						Total 2016 -2020	Différences entre les deux périodes
	2021	2022	2023	2024	2025	Total		
Protection et gestion rationnelle des ressources								
Acquérir les équipements de gestion des feux	13.475.000	5.375.000	5.375.000	14.975.000	5.375.000	44.575.000	44.575.000	0
Acquérir les équipements pour la surveillance	153.885.000	264.735.000	176.790.000	138.035.000	90.190.000	823.635.000	823.635.000	0
Assurer le fonctionnement général des activités de protection	6.656.500	6.656.500	6.656.500	6.656.500	6.656.500	33.282.500	33.282.500	0
Assurer une surveillance aérienne	81.710.000	79.610.000	79.610.000	79.610.000	79.610.000	400.150.000	400.150.000	0
Evaluer la stratégie de surveillance	5.372.000	7.049.000	5.372.000	5.372.000	7.049.000	30.214.000	30.214.000	0
Former les agents à la lutte anti braconnage			57.800.000			57.800.000	57.800.000	0
Former les agents au secourisme	12.326.917	11.254.877			12.326.917	35.908.711	35.908.711	0
Former les agents au pilotage de drone	1.335.000					1.335.000	1.335.000	0
Former les OPJ et APJ	5.044.515	5.044.515	3.629.515		3.659.515	17.378.060	17.378.060	0
Organiser journées sensibilisation feux de brousse	5.881.625	5.881.625	5.881.625	5.881.625	5.881.625	29.408.125	29.408.125	0
Organiser les mises à feu	8.132.678	8.132.678	6.830.550	6.830.550	6.830.550	36.757.006	36.757.006	0
Réaliser les patrouilles d'envergure	56.538.500	56.538.500	56.538.500	72.986.250	72.986.250	315.588.000	315.588.000	0
Réaliser les patrouilles ordinaires	119.594.250	119.594.250	119.594.250	157.394.250	157.394.250	673.571.250	673.571.250	0
Réaliser une cérémonie de sortie de formation LAB			5.529.350			5.529.350	11.058.700	-5.529.350
Voyage d'échange coordonnateur BM et chefs secteurs	7.877.500		7.877.500			15.755.000	15.755.000	0
couvrir les besoins en personnel du programme protection	628.200.000	628.200.000	628.200.000	628.200.000	628.200.000	3.141.000.000	2.160.900.000	980.100.000
Sous-total protection et gestion rationnelle des ressources	1.106.029.485	1.198.071.945	1.165.684.790	1.115.941.175	1.076.159.607	5.661.887.002	4.687.316.352	974.570.650

Programmes et activités	Années						Total 2016 -2020	Différences entre les deux périodes
	2021	2022	2023	2024	2025	Total		
Appui aux populations et autres acteurs locaux								
Accompagner les actions d'éducation environnementale des écoles	24.103.045	24.103.045	24.103.045	24.103.045	24.103.045	120.515.225	81.515.225	39.000.000
Accompagner les actions des clubs environnementaux scolaires	26.103.045	26.103.045	26.103.045	26.103.045	26.103.045	130.515.225	115.515.225	15.000.000
Acquérir les équipements de la cellule mesures riveraines	600.000	900.000	25.000.000	18.900.000		45.400.000	45.400.000	0
Acquérir les supports de sensibilisation	23.267.500	18.217.500	16.017.500	22.667.500	18.667.500	98.837.500	98.837.500	0
Appuyer les activités socio-culturelles autour du Parc	7.332.080	7.332.080	7.332.080	7.332.080	7.332.080	36.660.400	36.660.400	0
Appuyer les projets sociocommunautaires liés à la conservation	146.497.993	146.497.993	146.497.993	146.497.993	146.497.993	732.489.965	1.982.489.965	-1.250.000.000
Assurer les activités quotidiennes d'animation	4.050.000	4.050.000	4.050.000	4.050.000	4.050.000	20.250.000	20.250.000	0
Evaluer les actions des mesures riveraines			22.020.000			22.020.000	22.020.000	0
Former les animateurs en techniques d'animation		1.435.000		1.435.000		2.870.000	2.870.000	0
Former les membres d'AVCD en gestion d'associations	9.300.000		9.300.000		9.300.000	27.900.000	27.900.000	0
Organiser des excursions dans le PNC	2.768.484	2.768.484	2.768.484	2.768.484	2.768.484	13.842.420	13.842.420	0
Organiser un concours du village lauréat de la conservation	21.293.620		21.293.620		21.289.420	63.876.660	63.876.660	0
Partenariats avec structures publiques, privées et société civile	250.000	250.000	250.000	250.000	250.000	1.250.000	1.250.000	0
Participer aux sessions de planification des collectivités	883.173	883.173	883.173	883.173	883.173	4.415.865	4.415.865	0
Réaliser les conférences en milieu scolaire	1.843.045	1.843.045	1.843.045	1.843.045	1.843.045	9.215.225	9.215.225	0
Réaliser les sessions CGL	17.760.000	17.760.000	17.760.000	17.760.000	17.760.000	88.800.000	88.800.000	0
Réaliser un voyage d'échange pour les communautés riveraines		11.183.000		11.183.000		22.366.000	22.366.000	0
Réaliser un voyage d'étude pour les membres du CGL		15.183.000		15.183.000		30.366.000	30.366.000	0

Programmes et activités	Années						Total 2016 -2020	Différences entre les deux périodes
	2021	2022	2023	2024	2025	Total		
Réaliser une campagne de sensibilisation	9.535.145	9.535.145	9.535.145	9.535.145	9.535.145	47.675.725	47.675.725	0
Renforcer le partenariat avec les radios de proximité	1.950.000	1.950.000	1.950.000	1.950.000	1.950.000	9.750.000	9.750.000	0
Organiser un concours des écoles lauréates de la conservation	6.900.050	9.374.620	7.720.050	9.494.620	7.720.050	41.209.390	41.209.390	0
couvrir les besoins en personnel du programme appui aux populations	15.000.000	15.000.000	15.000.000	15.000.000	15.000.000	75.000.000	60.000.000	15.000.000
Sous-total appui aux populations et autres acteurs locaux	319.437.180	314.369.130	359.427.180	336.939.130	315.052.980	1.645.225.600	2.826.225.600	-1.181.000.000
Recherche et suivi écologique								
Acquérir les équipements du suivi-écologique	5.897.000	72.462.000	1.095.000	540.000	13.520.000	93.514.000	93.514.000	0
Evaluer la mise en œuvre des conventions avec la recherche					3.740.000	3.740.000	3.740.000	0
Evaluer la stratégie de suivi écologique	5.120.000	5.120.000	5.120.000	5.120.000	5.120.000	25.600.000	25.600.000	0
Mettre en œuvre un programme de recherche appliquée	1.440.000	1.440.000	1.440.000	1.440.000	1.440.000	7.200.000	7.200.000	0
Organiser des séminaires sur les travaux de la station de recherche	549.765	549.765	549.765	549.765	549.765	2.748.825	2.748.825	0
Réaliser des formations pour l'inventaire total		17.840.603			17.840.603	35.681.206	35.681.206	0
Réaliser le suivi des éléphants	5.141.280	5.141.280	5.141.280	5.141.280	5.141.280	25.706.400	25.706.400	0
Réaliser les formations et le recyclage pour le suivi éléphants	1.849.113	1.849.113	1.849.113	1.849.113	1.849.113	9.245.565	9.245.565	0
Réaliser l'inventaire total de la faune		33.908.500			33.908.500	67.817.000	67.817.000	0
Superviser les opérations de suivi des éléphants	3.027.173	3.027.173	3.027.173	3.027.173	3.027.173	15.135.865	15.135.865	0
Superviser l'inventaire total de la faune		3.190.603			3.190.603	6.381.206	6.381.206	0
Réaliser les études sur les thèmes prioritaires de recherche	6.000.000	6.000.000	6.000.000	6.000.000	6.000.000	30.000.000	30.000.000	0
Collecter des données complémentaires pour le suivi écologique	534.250	534.250	534.250	534.250	534.250	2.671.250	2.671.250	0
Inventaire aérien			42.187.500			42.187.500	42.187.500	0

Programmes et activités	Années						Total 2016 -2020	Différences entre les deux périodes
	2021	2022	2023	2024	2025	Total		
Sous-total recherche et suivi écologique	29.558.581	151.063.287	66.944.081	24.201.581	95.861.287	367.628.817	367.628.817	0
Financement durable								
Elaborer la stratégie de valorisation touristique							19.686.000	-19.686.000
Entretien des infrastructures touristiques	5.420.000	5.420.000	5.420.000	5.420.000	5.420.000	27.100.000	11.845.000	15.255.000
Etude technique et architecturale des infrastructures touristiques							23.886.000	-23.886.000
Former les agents de la DZNE en écotourisme			4.173.215			4.173.215	4.173.215	0
Former les guides touristiques du PNC			11.350.000			11.350.000	11.350.000	0
Former les professionnels du tourisme			3.300.000			3.300.000	3.300.000	0
Mener l'étude sur la réintroduction d'espèces de faune							19.776.000	-19.776.000
Mettre en place les infrastructures touristiques							412.750.000	-412.750.000
Organiser une visite du PNC pour les professionnels du tourisme				3.713.250		3.713.250	3.713.250	0
Promouvoir les activités touristiques	2.500.000	2.500.000	10.000.000	2.500.000	2.500.000	20.000.000	20.000.000	0
Réaliser table ronde avec les professionnels du tourisme				1.320.900		1.320.900	1.320.900	0
Réaliser une étude sur les possibilités de tourisme communautaire							19.966.000	-19.966.000
Réaliser une étude des aménagements spécifiques							4.417.147	-4.417.147
Sous-total financement durable	7.920.000	7.920.000	34.243.215	12.954.150	7.920.000	70.957.365	556.183.512	-485.226.147
Aménagements								
Construire les bâtiments du PNC							585.000.000	-585.000.000
Entretien des bureaux, bases-vie et bâtiments techniques	5.200.000	5.200.000	5.200.000	5.200.000	5.200.000	26.000.000	9.200.000	16.800.000
Entretien des pistes du PNC	35.350.000	35.350.000	35.350.000	35.350.000	35.350.000	176.750.000	154.420.000	22.330.000
Immatriculer le PNC							50.000.000	-50.000.000
Remettre en état les bureaux, bases-vie et bâtiments techniques							695.500.000	-695.500.000

Programmes et activités	Années						Total 2016 -2020	Différences entre les deux périodes
	2021	2022	2023	2024	2025	Total		
Reprofiler et traiter les points critiques des pistes du PNC							1.138.519.000	-1.138.519.000
Reprofiler les limites du PNC							97.608.000	-97.608.000
Sous-total aménagements	40.550.000	40.550.000	40.550.000	40.550.000	40.550.000	202.750.000	2.730.247.000	-2.527.497.000
Gestion et intégration régionale								
Acquérir les équipements pour le siège et les bureaux des secteurs	83.325.000	180.000.000	43.200.000	36.775.000	44.650.000	387.950.000	387.950.000	0
Appuyer AGEREF dans surveillance forêts communautaire	1.736.200	1.736.200	1.736.200	1.736.200	1.736.200	8.681.000	8.681.000	0
Assurer l'acquisition en consommables informatiques et fournitures de bureau	8.100.000	8.100.000	8.100.000	8.100.000	8.100.000	40.500.000	40.500.000	0
Assurer le suivi technique des activités	2.899.800	2.899.800	2.899.800	2.899.800	2.899.800	14.499.000	14.499.000	0
Assurer le suivi évaluation des activités	2.685.800	2.685.800	2.685.800	2.685.800	2.685.800	13.429.000	13.429.000	0
Assurer le suivi interne des activités	2.329.600	2.329.600	2.329.600	2.329.600	2.329.600	11.648.000	11.648.000	0
Assurer les entretiens divers	13.875.000	13.875.000	13.875.000	13.875.000	13.875.000	69.375.000	69.375.000	0
Couvrir les besoins en personnel pour la gestion du PNC	353.936.040	353.936.040	353.936.040	353.936.040	353.936.040	1.769.680.200	1.677.160.200	92.520.000
Créer un centre de documentation de la DZNE							9.800.000	-9.800.000
Elaborer une stratégie de communication pour le PNC				6.958.215		6.958.215	6.958.215	0
Equiper les AGEREF en matériel divers		6.192.000		5.532.000	660.000	12.384.000	12.384.000	0
Former les agents de la DZNE en gouvernance locale multi-acteurs		25.342.000				25.342.000	25.342.000	0
Former les AGEREF au suivi de faune		11.265.603			11.265.603	22.531.206	22.531.206	0
Réaliser les ateliers EOH et METT	7.096.000		7.096.000		7.096.000	21.288.000	21.288.000	0
Réaliser les audits et le suivi financier des activités	17.725.900	17.725.900	17.725.900	17.725.900	17.725.900	88.629.500	88.629.500	0
Tenir des réunions mensuelles de suivi des activités	11.414.000	11.414.000	11.414.000	11.414.000	11.414.000	57.070.000	57.070.000	0
Tenir les réunions de suivi du PO	16.665.000	16.665.000	16.665.000	16.665.000	16.665.000	83.325.000	83.325.000	0

Programmes et activités	Années						Total 2016 -2020	Différences entre les deux périodes
	2021	2022	2023	2024	2025	Total		
Tenir des réunions de direction	13.254.000	13.254.000	13.254.000	13.254.000	13.254.000	66.270.000	66.270.000	0
<i>Sous-total gestion et intégration régionale</i>	535.042.340	667.420.943	494.917.340	493.886.555	508.292.943	2.699.560.121	2.616.840.121	82.720.000
Total	2.030.617.586	2.371.475.305	2.127.523.391	2.011.518.441	2.035.916.817	10.648.008.905	13.784.441.402	-3.136.432.497
					Moyenne par an	2.129.601.781	2.756.888.280	-627.286.499

Moyenne par an et km²	185.320
En €	282,52
En \$	310,77

Parc W du Bénin	
Moyenne par an	560.000.000
Moyenne par an et km²	48.732
En €	74,29
En \$	81,72

Pendjari	
Moyenne par an	324.600.000
Moyenne par an et km²	28.247
En €	43,06
En \$	47,37

Ressources financières en FCFA

Période 2016 - 2020

Ressources						Besoins	Ecart en FCFA	Ecart en €	
Affectation	Origine					Total			Total
	KfW	Etat	FPRCI	GIZ	Ressources propres	2016 - 2020	2016 - 2020		
Investissements / Infrastructures	3.960	375				4.335	6.438	-2.103	-3,21
Personnel		2.250				2.250	4.042	-1.792	-2,73
autre fonctionnement / équipements	660	500	1.500	1.500		4.160	3.304	856	1,30
sans affectation	460				90	550		550	0,84
Total	5.080	3.125	1.500	1.500	90	11.295	13.784	-2.489	-3,79

Au-delà de 2020

Ressources						Besoins	Ecart en FCFA		
Affectation	Origine					Total		Ressources	
	KfW	Etat	FPRCI	GIZ	Ressources propres	2016 -2020	par an	Coûts récurrents annuels	
Investissements / Infrastructures		375				375	75	192	-117
Personnel		2.250				2.250	997	997	0
autre fonctionnement / équipement		500	1.500			2.000	400	941	-541
sans affectation					200	200	40		40
Total	0	3.125	1.500	0	90	4.715	1.512	2.130	-618

